



# CONTRAT DE VILLE

## HAGUENAU - BISCHWILLER

2024 - 2030



Réalisation et rédaction : Communauté d'Agglomération de Haguenau - Direction générale des services  
- l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville / Conception : Direction de la Communication /  
septembre 2024

## Sommaire

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Édito contrat de ville Haguenau-Bischwiller 2024-2030                                | 5  |
| Préambule                                                                            | 6  |
| Le cadre réglementaire du nouveau contrat de ville                                   | 7  |
| Le cadre d'élaboration du nouveau contrat de ville                                   | 8  |
| Données sociodémographiques et dynamiques des territoires                            | 10 |
| Des portraits de quartier aux projets de quartier                                    | 10 |
| Des territoires nécessitant une vigilance dans la durée                              | 13 |
| Dynamiques et enjeux identifiés par les habitants et les acteurs                     | 13 |
| Stratégie d'intervention                                                             | 14 |
| Enjeux transversaux des conditions nécessaires pour bénéficier des actions proposées | 15 |
| Agir pour la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme                     |    |
| Agir pour la santé à tous les âges de la vie                                         |    |
| Assurer un accès aux services et activités proposées sur le territoire               |    |
| Lutter contre les discriminations et agir pour l'égalité femme-homme                 |    |
| Des enjeux thématiques                                                               | 17 |
| Le cadre de vie                                                                      |    |
| La parentalité et la dimension éducative                                             |    |
| L'emploi et le développement économique                                              |    |
| L'accès au droit / aux droits et aux services                                        |    |
| L'intégration par la culture et le sport                                             |    |
| Fonctionnement du contrat de ville / Gouvernance                                     | 25 |
| Modalités de pilotage et d'animation du contrat de ville                             | 25 |
| Participation citoyenne                                                              | 27 |
| Mobilisation des financements dédiés                                                 | 27 |
| Stratégie partenariale / Engagements                                                 | 28 |
| Les projets de quartier                                                              | 30 |
| Le projet de quartier Les Pins-Musau                                                 | 30 |
| Le projet de quartier Liberté                                                        | 36 |
| Protocole de suivi et d'évaluation                                                   | 42 |
| Les engagements des partenaires                                                      | 44 |
| Les signataires                                                                      | 72 |

## Édito contrat de ville Haguenau-Bischwiller 2024-2030

Nos villes, nos quartiers sont davantage que des lieux où nous vivons et travaillons : ce sont des communautés humaines, riches d'un lien social et d'acteurs locaux très dynamiques. Parmi eux, les quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville (QPV) ont changé depuis leur création et font face à de nouveaux défis. Un QPV demeure avant tout, comme il a été rappelé lors du Comité interministériel des Villes du 27 octobre 2023, une « parcelle de la République ».

C'est pourquoi le nouveau contrat de ville de l'agglomération de Haguenau constitue une feuille de route autour de nouvelles priorités partagées, qui guideront notre action commune dans les six prochaines années. Ce contrat incarne notre engagement commun pour un développement harmonieux et équilibré des territoires, plus solidaires, plus dynamiques, et plus inclusifs. Il n'est pas seulement une réponse aux défis du quotidien, mais une vision à long terme qui place l'humain au cœur de notre action. Il doit permettre de mobiliser l'ensemble des leviers à disposition de ses signataires, au service des QPV.

Fondé sur une géographie renouvelée autour des quartiers Les Pins-Musau à Haguenau et Liberté-Oberkirsch à Bischwiller, ce pacte s'est construit au plus près des réalités vécues dans ces territoires. Il est en effet le fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs locaux : services de l'État, collectivités, associations, et bien sûr, les habitants.

Convaincus des potentiels de chacun, l'État et la Communauté d'Agglomération de Haguenau s'engagent avec l'ensemble des partenaires locaux à apporter des réponses concrètes et des perspectives positives à la population. Lutter contre les exclusions et les discriminations, renforcer la réussite éducative, assurer la sécurité, consolider l'égalité républicaine, garantir l'accès aux services publics et aux droits, accompagner et soutenir les dynamiques de l'emploi et de l'entrepreneuriat : autant de défis à relever avec et pour les habitants des quartiers de la politique de la ville et de l'ensemble de notre territoire.

Nous demeurons par ailleurs prêts à répondre à d'éventuelles fragilités géographiques nouvelles. Nous interviendrons alors, forts du partenariat construit jour après jour, au cœur de nos territoires et au service des habitants.

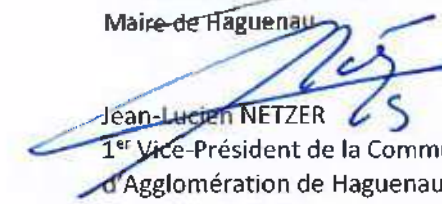
Cette volonté renouvelée de conduire ce contrat, nous la portons collectivement avec l'ambition partagée d'améliorer le quotidien et de construire les quartiers de demain. Nous avons la certitude qu'elle sera vectrice de réussite et d'un rayonnement nouveau, pour l'ensemble de l'espace haguenovien et bischwillerois.

Jacques WITKOWSKI  
Préfet de la Région Grand Est  
Préfet du Bas-Rhin



Claude STURNI  
Président de la Communauté d'Agglomération de  
Haguenau  
Maire de Haguenau

Jean-Lucien NETZER  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Haguenau  
Maire de Bischwiller



## Préambule

Ce document présente le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle génération de contrat de ville, la méthodologie déployée pour l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 ainsi que les enjeux repérés sur le territoire à partir des données sociodémographiques et des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes pour les deux quartiers identifiés comme prioritaire au titre de la politique de la ville.

La dernière partie du contrat-cadre présente les axes transversaux et thématiques du futur contrat, ainsi que les objectifs opérationnels.

Les axes d'intervention, présentés dans ce contrat-cadre ont été élaborés à partir de la confrontation des données disponibles : éléments statistiques, évaluation, concertation citoyenne, temps de travail avec les acteurs (porteurs de projet et partenaires) et relèvent des échanges au sein de l'équipe projet.

L'ensemble de ce document constitue le « contrat-cadre ». Il vise à rendre compte du cadre général du contrat de ville et met notamment l'accent sur les enjeux stratégiques et les objectifs de l'action publique au bénéfice des habitants des deux quartiers prioritaires de la politique de la ville sur la période 2024-2030.

La validation de ces enjeux, le 31 mars 2024, a permis le déblocage des moyens financiers au titre de la programmation annuelle (subventions permettant la mise en œuvre des actions pour les habitants).

## Le cadre réglementaire du nouveau contrat de ville

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres, à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.<sup>1</sup>

La **politique de la ville** est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les territoires (urbains) les plus défavorisés. Elle s'appuie sur la **loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014**.

Le **contrat de ville** est le cadre contractuel qui permet ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires (territoires identifiés au niveau gouvernemental comme ceux nécessitant une intervention au titre de cette politique), par la mobilisation de la solidarité nationale et territoriale.

Différentes circulaires et instructions<sup>2</sup> ont permis de préciser les contours des contrats de ville, pour la période de 2024-2030. Elles mettent particulièrement l'accent sur la nécessité de :

- **construire un projet de quartier** qui s'appuie sur la réalité du territoire et les enjeux identifiés par l'ensemble des acteurs, et en particulier les habitants
- **mobiliser les habitants et s'appuyer sur leur connaissance du quartier** tout au long de la contractualisation pour s'assurer de la pertinence des actions mises en place et favoriser leur déploiement
- **resserrer l'action sur les enjeux majeurs** en lien avec les besoins et attentes des habitants des quartiers prioritaires
- **mettre en œuvre une stratégie partenariale** pour mobiliser l'ensemble des partenaires / acteurs des politiques publiques au bénéfice des habitants
- **organiser la mobilisation du système d'acteurs** (publics, associatifs et privés) et soutenir son animation et ses interventions pour favoriser l'atteinte des objectifs au bénéfice des habitants.

Le contrat de ville élaboré sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, vise à **mobiliser les moyens de droit commun, à renforcer les interventions** existantes pour répondre aux enjeux spécifiques des habitants résidant sur **les quartiers Les Pins-Musau (Haguenau) et Liberté (Bischwiller)** identifiés comme territoires d'intervention de l'action du contrat de ville par le décret du 28 décembre 2023<sup>3</sup>.

Le périmètre du quartier prioritaire Liberté connaît une extension au titre de ce nouveau contrat de ville.

<sup>1</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/politique-ville>

<sup>2</sup> Texte : circulaire du 3 avril 2023 qui présente le cadrage général de la nouvelle contractualisation, circulaire du 15 mai 2023 qui précise le volet « concertation citoyenne », circulaire du 31.08.2023 qui fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville, instruction sur la gouvernance, publiée le 4 janvier 2024.

<sup>3</sup> Décret lié à la nouvelle géographie prioritaire.

Phase 1

Phase 2

# Le cadre d'élaboration du nouveau contrat de ville

L'élaboration du nouveau contrat de ville s'est appuyée sur la méthode suivante :

- analyse des documents en lien avec les territoires d'intervention, en particulier enseignements de l'évaluation du contrat de ville
- élaboration d'un diagnostic territorial (global et par quartier prioritaire) avec une analyse des besoins et attentes identifiés par les habitants et les acteurs parties prenantes
- consultation des partenaires clés parties prenantes du contrat afin d'identifier les modalités d'intervention et d'implication du prochain contrat.

Ces éléments ont permis :

- d'identifier les enjeux clés de la prochaine contractualisation et leur déclinaison en termes d'interventions
- de définir des modalités de fonctionnement de la prochaine contractualisation (gouvernance, ingénierie, participation citoyenne, système d'acteurs...).

## Calendrier de la démarche d'élaboration

Une équipe projet a été constituée dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville. Elle est composée du Directeur Général Adjoint et du Chef de Projet en charge du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, du Délégué du préfet et de l'ORIV (structure assurant l'accompagnement de l'élaboration du contrat de ville) ainsi que les élus en charge de la politique de la ville, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, de la Ville de Bischwiller et de la Ville de Haguenau.

## « Établir un portrait du quartier » / Diagnostic et analyse systémique

### Analyse statistique / socio-démographique

### Analyse des documents disponibles sur le contexte d'intervention des deux quartiers

### Organisation de concertations citoyennes

- **29 juin 2023** : réunion de concertation avec les habitants à Bischwiller
- **6 juillet 2023** : réunion de concertation avec les habitants à Haguenau

### Organisation de réunions (porteurs de projets, partenaires et personnes concernées par les dispositifs) pour identifier les enjeux

- **13 septembre 2023** : réunions de concertations avec les structures porteuses de projet (avec un temps spécifique auprès des centres socio-culturels)
- **11 octobre 2023** : réunion avec les représentants de l'État, la CeA, la Région Grand Est et les bailleurs sociaux
- **28 octobre 2023** : réunion avec les représentants de l'éducation
- Réunions en interne des collectivités : CCAS, l'ESS, la CIP, les directions des deux médiathèques, le réseau Tilt, les référents politiques de la ville et de la CAH

## « Agir pour les habitants des quartiers » / Formalisation des enjeux

### Reprise des éléments issus de la première phase pour formaliser les enjeux

- **25 octobre et 29 novembre 2023** : réunions de l'équipe projet pour valider les enjeux
- **Fin novembre, décembre 2023** : rédaction des premiers éléments stratégiques
- **20 décembre 2023, 8 janvier 2024** : réunions en interne pour valider les premiers éléments stratégiques

### Rédaction des enjeux transversaux et thématiques : janvier 2024

- **15 février 2024** : réunion de travail avec l'État pour valider les enjeux et objectifs
- **23 février 2024** : réunion de travail avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville

Phase 3

Phase 4

Phase 5

## « Faire vivre le contrat » / Travailler les éléments visant à permettre le fonctionnement du contrat

- **29 février 2024** : Réunion de l'équipe projet autour des enjeux du fonctionnement du contrat de ville
- **Début mars 2024** : Formalisation de la phase 3

## Formaliser une note d'intention / déblocage des crédits d'intervention

### Élaboration d'un document de cadrage rendant compte des enjeux stratégiques

- **28 mars 2024** : Validation en Conseil communautaire du contrat-cadre « contrat de ville 2024-2030 »

## Formaliser les projets de quartier et finaliser le contrat de ville

### Élaboration des projets de quartier : début mars - début avril

- Organisation d'une demi-journée avec les porteurs de projets et l'ensemble des acteurs du contrat de ville pour affiner les projets de quartier
- Rédaction des projets de quartier

### Formalisation des engagements des partenaires : saisie en avril / retour pour le 15 avril 2024

### Finalisation de la rédaction du contrat de ville : fin avril 2024

- **13 mai** : passage dans les Conseils municipaux des deux communes
- **10 juin** : transmission du document pour le passage en Conseil communautaire
- **27 juin** : Conseil communautaire

## Données sociodémographiques et dynamiques des territoires

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, deux quartiers ont été identifiés par le décret du 28 décembre 2023 comme territoires d'intervention de l'action du futur Contrat de ville, à savoir :

- le **quartier Les Pins-Musau** à Haguenau
- le **quartier Liberté** à Bischwiller.

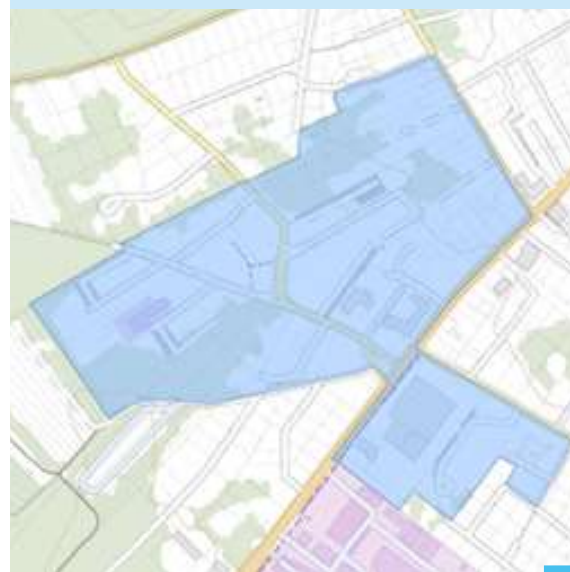
Ces deux quartiers sont inscrits depuis plusieurs années en politique de la ville.

### Quartier Liberté (nouveau périmètre)

Périmètre élargi au secteur de la Cité Oberkirch et de la cité des Œillets



### Quartier Les Pins-Musau



Si ces deux quartiers connaissent des évolutions sur le plan sociodémographique et certaines améliorations grâce au déploiement de l'action publique, ils restent marqués par des vulnérabilités spécifiques aux quartiers prioritaires politique de la ville.

### - Des portraits de quartier aux projets de quartier

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentent des réalités différentes et nécessitent d'être pris en compte dans leur singularité pour permettre une réelle intervention adaptée aux besoins et attentes des habitants, au regard de leurs profils sociodémographiques mais aussi de leur environnement urbain comme fonctionnel. Dans cette perspective, cette partie se propose de rendre compte synthétiquement d'un « portrait de quartier ». Il est complété (par un avenant) par un « projet de territoire » pour chacun des quartiers prioritaires.

## Portrait du quartier Les Pins-Musau à Haguenau

Le **quartier Les Pins-Musau** compte 1 107 habitants au dernier recensement de la population (INSEE, RP2019). C'est un petit quartier résidentiel, construit dans les années 1960, avec des petits immeubles, assez typique et correspondant à une « image classique » du quartier de logements sociaux. Le **quartier Les Pins** a connu une transformation importante durant le Contrat de ville précédent en termes de bâti, avec une opération de rénovation urbaine importante qui s'y est déployée.

### Ce que l'on peut retenir :

- Une rénovation urbaine qui s'est accompagnée d'une perte d'habitants assez importante (-11,5%) durant le Contrat de ville 2015-2023, le quartier présente actuellement un certain nombre de logements vacants.
- En dépit de ces transformations, la moitié des habitants est restée sur le quartier : 46% de la population y réside depuis 10 ans et plus.
- Une vulnérabilité qui reste assez présente et qui se signale par un taux de pauvreté qui est de 43,8%, une forte présence de familles monoparentales : 35,3% ; de nombreuses situations d'isolement : 40,9% des ménages composés d'une personne seule.



- Un tiers de la population a moins de 25 ans : 33,8% avec une présence surtout des moins de 15 ans (24,1%).
- Un taux de scolarisation plutôt favorable : 53,6% (et même 59,9% pour les jeunes filles). Par contre une vulnérabilité en même temps puisque 37,3% des plus de 18 ans sont non scolarisés et sans-emplois.
- Un taux d'emploi qui reste bas (42,4%) et plus particulièrement pour les femmes (36,4%) avec des conditions d'emploi dégradées (un fort taux de temps partiel).

## • Portrait du quartier Liberté à Bischwiller

Le **quartier Liberté** compte 1 443 habitants (périmètre antérieur 2014-2023 – INSEE RP 2019<sup>4</sup>). Situé au centre de la ville de Bischwiller, c'est un ensemble composite d'espaces distincts (villes en centre ancien, ensemble de logements sociaux...) sans « réelle identité » de quartier. Il est constitué de différents sous-ensembles qui ne présentent pas d'homogénéité. Il s'agit plus d'une entité administrative que d'un quartier vécu.

### Ce que l'on peut retenir :

Un quartier qui connaît des mouvements de population : 14% de la population a emménagé depuis moins de 2 ans mais 44% des habitants sont présents depuis 10 ans et plus.

Des situations de monoparentalité, d'isolement et de pauvreté moins marquées que sur le quartier Les Pins. Les données disponibles ne permettent pas la prise en compte par sous-entités qui pourraient présenter des situations individuelles plus préoccupantes.

Un peu plus d'un tiers de la population a moins de 25 ans : 34,9%, mais avec une présence plus marquée des 15-24 ans (12,2%).

Un taux de scolarisation peu favorable : 48,8% et un taux assez important de jeunes non scolarisés et sans-emplois.

Un taux d'emploi plus favorable que sur le quartier des Pins.

Mais des données qui identifient des vulnérabilités au niveau des femmes (taux d'emploi beaucoup plus bas que les hommes) et des jeunes filles (taux important de jeunes filles non scolarisées et sans emploi : 39,1%).



## – Des territoires nécessitant une vigilance dans la durée

Conscient du fait que la mise en place d'une géographie prioritaire (c'est-à-dire cibler les interventions sur quelques territoires définis par décret) a des effets de seuils sur les autres territoires et que la volonté de mixité sociale génère des mouvements de population amenant des personnes à faibles revenus sur d'autres parties du territoire communal et intercommunal, l'État a souhaité donner la possibilité de mobiliser une enveloppe financière (2,5% de l'enveloppe départementale du programme 147 au maximum pour chaque département) au cours du Contrat de ville pour des « poches de pauvreté »<sup>5</sup>.

Il est précisé qu'il s'agit d'un financement exceptionnel. Il pourra être mobilisé pour des territoires se situant dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du Contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de quartiers politique de la ville. Cette allocation devra être motivée par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier ayant des similitudes avec les quartiers politique de la ville. Ce soutien fera l'objet de précisions par l'État quant aux modalités de financement.

Dans la mesure où la circulaire relative à ce financement précise que « ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage, il est proposé d'inscrire en premier lieu les territoires antérieurement en quartier de veille active lors du contrat de ville 2014-2023, à savoir en particulier le quartier Saint-Joseph, à Haguenau.

## – Dynamiques et enjeux identifiés par les habitants et les acteurs

Ces deux quartiers ont une histoire et des formes urbaines très différentes mais les habitants partagent une même perception : « des quartiers où il fait bon vivre ». L'insécurité n'apparaît pas comme un enjeu majeur.

Les habitants ont par contre exprimé leurs attentes par rapport au cadre de vie, avec toutefois des singularités selon les quartiers. Pour le **quartier Liberté** à Bischwiller, ce sont surtout des demandes d'espaces de rencontre, de lieux de convivialité. Pour le **quartier Les Pins**, il s'agit notamment des atouts de la rénovation urbaine à conserver par une amélioration de la relation et du lien au bailleur.

Le taux de pauvreté reste élevé dans les deux quartiers (par rapport notamment aux autres entités urbaines de la Communauté d'Agglomération) et impacte sur les parcours de vie.

La problématique de l'emploi est plus particulièrement préoccupante sur le **quartier Les Pins** (constat issu des données statistiques comme des constats des acteurs).

Les données sociodémographiques montrent également que ces deux quartiers ont en commun une présence jeune marquée, à l'instar de beaucoup de quartiers identifiés au titre de la politique de la ville, avec une vulnérabilité présente pour cette tranche d'âge. Mais derrière cette réalité partagée, se jouent des problématiques différentes :

- pour le **quartier Liberté** : des enjeux autour de la scolarisation, ainsi que l'accompagnement des jeunes
- pour le **quartier Les Pins-Musau** : des enjeux en termes de parentalité avec une plus grande présence de familles monoparentales et de jeunes de moins de 14 ans.

Le processus de vieillissement est moins important que celui relevé au niveau de la Communauté d'Agglomération, mais tout de même présent en particulier au niveau du **quartier Les Pins**.

Il s'agirait de porter une attention particulière sur les enjeux intergénérationnels. Ces deux quartiers sont marqués par une présence d'immigrés plus importante qu'à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et des deux villes.

<sup>5</sup>Cf circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains (NOR : TREB2322581C).

<sup>4</sup>Ces données ne tiennent pas compte de l'extension du quartier : ajout du secteur de la Cité Oberkirch.

## Stratégie d'intervention

Agir auprès et avec les habitants des quartiers Liberté (Bischwiller) et Les Pins-Musau (Haguenau) pour un « mieux vivre ensemble »

Sur la base des éléments, il a été décidé de se doter de la stratégie d'intervention présentée ci-après.

Enjeux transversaux :

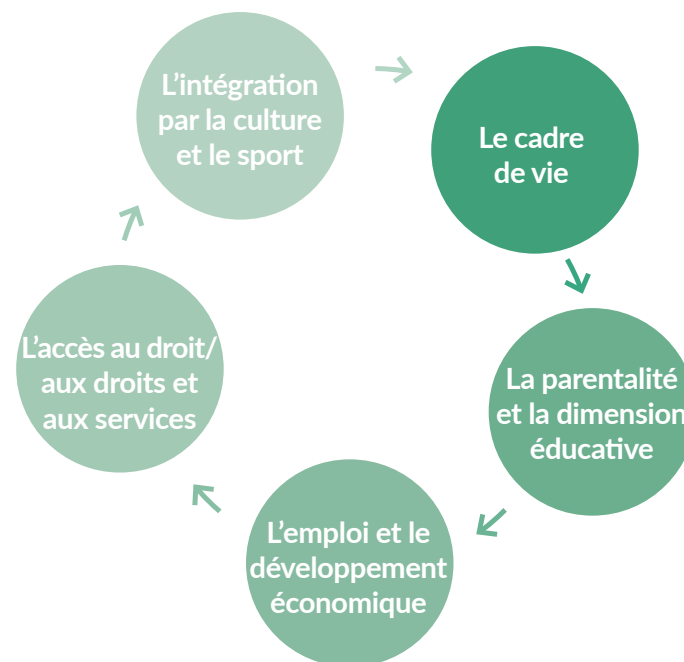
Agir pour la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme

Agir pour la santé à tous les âges de la vie

Assurer un accès aux services et activités

Lutter contre les discriminations et agir pour l'égalité femme-homme

Enjeux thématiques :



## Enjeux transversaux des conditions nécessaires pour bénéficier des actions proposées

Il est proposé de retenir quatre enjeux transversaux aux deux quartiers prioritaires qui seront pris en compte dans les déclinaisons thématiques (approche intégrée).

De fait, il s'agit de « conditions » nécessaires permettant l'effectivité des actions et démarches mises en œuvre. Les éléments retenus sont ceux qui constituent un empêchement à l'accessibilité effective des habitants à ce qui est proposé, à ce qui existe.

Agir pour la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme

Agir pour la santé à tous les âges de la vie

Assurer un accès aux services et activités

Lutter contre les discriminations et agir pour l'égalité femme-homme

Il s'agit :

- de permettre l'accès à la maîtrise du français et aux savoirs de base (personnes allophones et personnes illettrées) :  
- **agir pour permettre la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme.**
- De bénéficier d'un état de bien-être physique, mental et social permettant d'accéder aux opportunités existantes :  
- **renforcer les actions visant la santé physique et mentale auprès de tous les habitants (enfants, adultes).**
- D'assurer un accès optimal aux services et activités proposés sur le territoire par un accompagnement social et global :  
- **renforcer la mobilité (transport, déplacements doux) et agir sur les freins psychologiques à la mobilité.**
- D'assurer un traitement égalitaire de toutes personnes :  
- **lutter contre les discriminations, agir pour l'égalité femme-homme**

### ● Agir pour la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme

Si l'action d'une meilleure maîtrise du français apparaît comme une nécessité, les difficultés rencontrées par les différents publics (difficultés d'accès aux droits, relations au quotidien dans le domaine éducatif ou encore dans l'accès à l'emploi) plaident pour un renforcement des actions dans ce domaine, en lien avec les enjeux d'illectronisme.

Pour autant, le diagnostic ne permet pas en l'état de définir les modalités d'intervention. Il est proposé de réaliser un travail de diagnostic sur les besoins, un recensement de l'existant (notamment au titre des actions menées dans le domaine des actions de maîtrise du français...) mais aussi sur les moyens matériels.

## ● Agir pour la santé à tous les âges de la vie

La santé physique comme mentale constitue un enjeu majeur pour pouvoir pleinement bénéficier des activités proposées sur le territoire et des parcours de réussite.

De ce fait, il est nécessaire de maintenir les actions menées actuellement dans le domaine de la santé en s'appuyant sur les acteurs intervenant dans ce domaine (Partenariat avec le lycée Goulden, UFSB, EN, CPAM, Pôle APSA, Service d'addictologie du CHH, PM + Gendarmerie, CIRRDn...). Une attention particulière est portée aux enfants et jeunes :

- accompagner les jeunes dès le plus jeune âge sur les bonnes pratiques
- poursuivre les actions dans les écoles maternelles et élémentaires et les développer dans le secondaire ou accompagner l'existant (travail partenarial avec les différents intervenants).

De plus, face à un constat d'augmentation de problématiques autour de la santé mentale (tout âge confondu), l'enjeu est de renforcer les modalités de prise en charge de ce public et lui apporter l'aide adéquate. Cela passe *a minima* par le fait de :

- s'appuyer sur les acteurs tels que Gem L'Azimut
- assurer le fonctionnement du CLSM Haguenau
- assurer le fonctionnement du CLSM à Bischwiller.

## ● Assurer un accès aux services et activités proposées sur le territoire

L'accès aux services et activités passe par une articulation entre « proximité » et « mobilité ». L'enjeu est double : assurer une proximité qui peut se construire de manière assez diverse : géographique, humaine (qui repose sur un accompagnement social et global)... et dans le même temps permettre la mobilité des habitants du quartier (tout ne peut pas se faire au sein du quartier, mais cela suppose de disposer des mobilités adéquates).

Pour ce faire, il est nécessaire de :

- mener une réflexion sur les enjeux de proximité et/ou de mobilisation des publics vers certains services
- approfondir les questions de mobilité.

## ● Lutter contre les discriminations et agir pour l'égalité femme-homme

Des ressentis de discriminations se sont exprimés lors des concertations citoyennes. Plusieurs enquêtes nationales montrent la réalité des discriminations dans les différents domaines de la vie sociale : emploi, santé, logement, éducation. Ces dernières ont des impacts concrets sur la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires en entravant l'accès aux différents droits. Par ailleurs, les échanges et les données font état de situations inégalitaires à la défaveur des femmes.

De ce fait, il s'agit d'assurer un traitement égalitaire de toutes les personnes : prévenir et lutter contre les discriminations, agir pour l'égalité femme-homme.

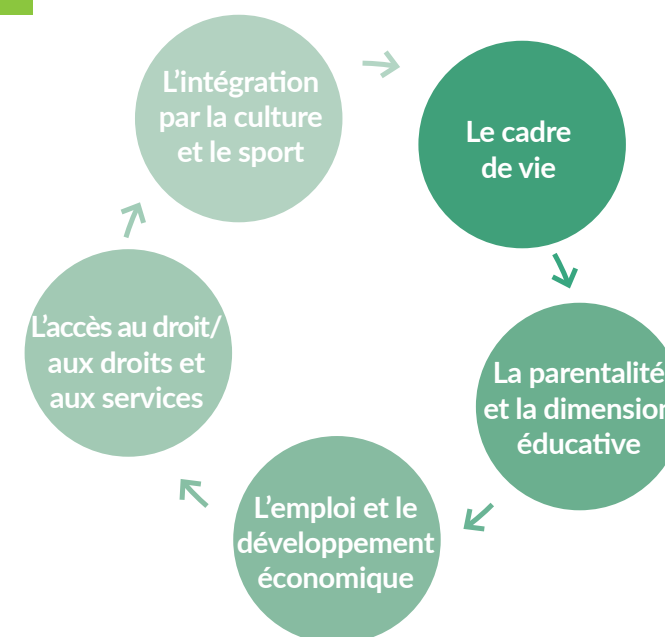
Cela passe en particulier par :

- la construction d'un plan de lutte contre les discriminations, notamment :
  - informer et sensibiliser toutes les personnes en responsabilité sur les risques discriminatoires
  - prendre en compte les "ressentis" de discriminations.
- le renforcement de l'égalité femme-homme, notamment :
  - former à l'égalité femme-homme
  - faire vivre le Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles.

## Des enjeux thématiques

Les attentes et besoins des habitants des deux quartiers prioritaires ont amené à définir cinq enjeux thématiques (cf. schéma ci-contre).

Du fait des caractéristiques sociodémographiques des deux quartiers et des constats réalisés, il s'agit également de porter une attention particulière sur deux publics : les jeunes et les femmes (en particulier en lien avec des enjeux de monoparentalité).



### – Le cadre de vie<sup>6</sup>

Le **quartier Les Pins-Musau** et le **quartier Liberté** s'inscrivent de manière très différente dans leur environnement urbain.

S'ils ne présentent pas les mêmes caractéristiques urbaines, le cadre de vie est un enjeu important pour les habitants sur les deux quartiers, concernant leurs logements comme des espaces publics.

L'action dans ce domaine vise de manière transversale tout à la fois à renforcer / assurer une fluidité de prise en compte des situations (gestion optimisée, proximité, lien aux collectivités...), à adapter les modes d'intervention et d'habitat aux défis actuels : sur le plan écologique et environnemental, sur le plan financier (risques de précarité énergétique) et sur le plan des évolutions démographiques.

Les objectifs sont de :

- renforcer les liens entre bailleurs et locataires
- renforcer leur attractivité, notamment, travailler sur l'image de ces deux quartiers pour les rendre plus attractifs (maintenir un environnement entretenu et propre, disposer d'espaces extérieurs qui favorisent le lien entre les habitants de manière apaisée)
- adapter le cadre de vie et les logements dans un contexte de vieillissement de la population.

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, plusieurs pistes sont envisageables :

- **Renforcer les liens entre locataires et bailleurs :**
  - en portant une attention particulière au maintien ou à la création d'un lien entre bailleurs et acteurs locaux et les habitants
  - en consolidant le partenariat et les échanges autour de la question du cadre de vie (pour améliorer le quotidien des habitants)
  - en garantissant un cadre de vie au quotidien optimisé (propreté, entretien des espaces publics, tranquillité publique...).

<sup>6</sup>La notion de cadre de vie renvoie à un espace aménagé par l'homme pour la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Exemples : les habitations, le jardin, les sanitaires, les espaces verts, les aires de jeux.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- formaliser les interventions dans l'espace public avec la mise en place d'une convention de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
- mettre en place de permanences (présence humaine), renforcer le lien avec les associations de locataires, revoir la procédure de réclamations afin de répondre aux demandes des locataires
- mobiliser l'abattement TFPB (suivi et bilan plus réguliers), organiser des rencontres régulières entre les habitants/locataires et les bailleurs en amont du programme annuel de la TFPB.

#### • Renforcer l'attractivité et modifier l'image des quartiers prioritaires :

- en favorisant la venue d'habitants extérieurs du quartier via des événements ou des équipements attractifs
- en transformant l'environnement des quartiers prioritaires afin que ceux qui y habitent souhaitent y rester mais aussi donner l'envie à d'autres de s'y installer (aménagement ou évolution des espaces extérieurs partagés, amélioration du parc de logement afin de favoriser la cohabitation, le lien social)
- en répondant aux besoins des personnes ayant des revenus modestes et en pensant aux services nécessaires en lien avec les besoins des habitants.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- déployer des services publics et des offres culturelles ou commerciales accessibles à tous
- procéder à une réhabilitation thermique des logements
- accompagner les habitants dans des démarches collectives visant à favoriser une réappropriation des espaces (publics et privés/immeubles et cages d'escalier-jardins participatifs)
- apporter une présence dans les espaces publics par le biais d'animations socio-éducatives (renforcer ou mettre en avant le rôle de la prévention spécialisée...)
- déterminer les services spécifiques nécessaires aux habitants.

#### • Adapter le cadre de vie et les logements en prenant en compte le vieillissement de la population :

Il est indispensable de prendre en compte le vieillissement de la population dans tous les domaines de la vie quotidienne en adaptant l'habitat, en favorisant le maintien à domicile, en facilitant l'accès aux services de santé et au droit.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- mener des réflexions pour l'adaptation du logement, la relocalisation éventuelle (acceptée et non subie)
- développer l'intergénérationnel, via les leviers suivants : le travail de mémoire sur l'histoire du quartier, le conseil de « sages », le partage d'expérience.

## - La parentalité et la dimension éducative

En matière de soutien à la parentalité et d'offre éducative, une offre de services existe sur le territoire, mais une partie des parents ne semble pas en profiter. Les freins sont multiples : méconnaissance de l'existant, modes de garde inadaptés ou inaccessibles, barrière de la langue et difficulté liée au numérique, absence de prise de conscience des difficultés par les familles... À cela s'ajoutent une augmentation des troubles de l'attention (de plus en plus de « dys »). Ces difficultés sont renforcées par un accroissement de l'anxiété et de l'agressivité des familles, perçue comme conséquence de la crise COVID, qui rend complexe le lien aux professionnels de santé et aux services médico-sociaux.

Plus globalement, les acteurs du territoire ont exprimé une préoccupation majeure autour de l'accompagnement à la parentalité (et plus particulièrement de la monoparentalité) à l'échelle des deux quartiers. En dépit des actions menées, la singularité des actions dans ce domaine (adhésion des parents, inscription dans la durée, instauration d'un lien de confiance, accompagnement individualisé) nécessite un ajustement des modalités d'action et de financement.

La réussite de cet axe passe également par :

- l'évolution des modalités d'intervention en allant au-devant des familles et le développement de « service mobile », d'« aller vers »...
- l'élaboration de diagnostics partagés (échanges et croisements des informations) pour gagner en efficacité
- une demande de moyens renforcés du fait d'actions qui relèvent souvent d'un accompagnement individualisé en proximité.

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, plusieurs pistes sont envisageables :

#### • Adapter les moyens au titre de l'éducation prioritaire

- en optimisant et en renforçant les moyens mis en œuvre dans le domaine de l'éducation prioritaire par l'harmonisation des moyens renforcés en faveur de la réussite des enfants et par le maintien des atouts pour soutenir la réussite éducative.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- étendre le Réseau d'Éducation Prioritaire à d'autres quartiers de Bischwiller.

#### • Soutenir la réussite éducative

- en maintenant et en renforçant le Programme de Réussite Éducative
- il s'agit de maintenir un suivi personnalisé qui vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires
- en maintenant les actions visant à favoriser le lien aux parents allophones
- en déployant un accompagnement adapté auprès des publics (en proximité)
- en levant les freins liés à la mobilité et la garde d'enfants.

De ce fait, les objectifs sont les suivants :

- adapter les moyens mis en œuvre dans le domaine de l'éducation prioritaire, dans une logique d'harmonisation des moyens renforcés en faveur de la réussite des enfants.
- soutenir la réussite éducative :
  - Maintenir et renforcer le Programme de Réussite Éducative (PRE)
  - Mieux articuler les différents dispositifs au bénéfice des enfants et élèves
  - Renforcer l'efficacité des actions visant à favoriser le lien aux parents allophones.
- optimiser l'accompagnement des parents (en particulier auprès des ménages mono-parentaux) :
  - renforcer l'intervention des référents famille et l'ensemble des personnes ressources sur la parentalité
  - soutenir et créer les dispositifs de soutien à la parentalité (groupe de parents, LAPE).

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- coordonner les actions FLE pour plus de lisibilité et d'efficience
- faire connaître des dispositifs type OEPRE auprès de ces publics et diffuser le dispositif auprès des familles
- conforter les interventions des associations comme l'ASTU, ASF ou ADOMA.

#### • Développer et coordonner l'axe parentalité :

- en faisant comprendre aux parents l'importance de la scolarisation dès le plus jeune âge
- en renforçant l'accompagnement et le soutien des parents par l'optimisation des actions et des liens avec les personnes ressources.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- Maintenir et renforcer les actions existantes en lien avec la parentalité : renforcer l'intervention des référents familles (CSC), développer les actions telles que la création d'un lieu d'accueil parents-enfants (LAPE), favoriser la constitution de groupes de parole
- Mieux articuler les différents dispositifs dans lesquels sont inscrits les enfants ou les élèves.

### – L'emploi et le développement économique

Un contexte plutôt porteur sur le plan de l'emploi et du développement économique avec un taux de chômage bas et des besoins importants de main d'œuvre à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Ce territoire peut s'appuyer sur les acteurs de l'emploi, y compris des entreprises, mobilisés mais visiblement insuffisamment en lien avec les enjeux et les publics en quartiers prioritaires. Cependant, des signaux négatifs, notamment de fermeture de sites, font craindre un retournement de la conjoncture.

En effet, le rapport à l'emploi reste plus défavorable dans les quartiers prioritaires (notamment au niveau du quartier Les Pins-Musau) en dépit des nombreuses actions menées, des coopérations d'acteurs (CSC, prévention spécialisée, médiateurs ...) et des démarches visant à toucher les publics les plus éloignés. Des freins périphériques « classiques » persistent : faible maîtrise de la langue et mobilité, modes de gardes mais aussi un enjeu d'accès aux droits. Par ailleurs, les acteurs font état d'une difficile mobilisation des publics en quartiers prioritaires, notamment les publics jeunes qui nécessitent des démarches d'accompagnement renforcé, dans un contexte où les moyens sont différents selon le quartier.

Dans ce contexte, les objectifs sont de :

- renforcer l'accès à l'existant (droit commun) par un renforcement de sa connaissance par les publics
- mettre en place ou activer la coordination entre les acteurs de l'emploi pour mieux répondre aux enjeux et identifier locale
- activer les réseaux d'entreprises et renforcer le lien aux entreprises / améliorer les représentations entre entreprises et publics
- travailler le lien des jeunes à l'entreprise et plus globalement le monde du travail (connaissance des métiers, comportements...)
- donner la possibilité d'assurer des accompagnements adaptés pour accéder à l'emploi (lever les freins périphériques mais aussi valoriser les ressources, les compétences...).

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, plusieurs pistes sont envisageables :

#### • Renforcer l'accès à l'existant, au droit commun – Coordonner les acteurs – Renforcer le lien avec les entreprises :

- en ayant accès et en utilisant des dispositifs existants par les habitants, afin de renforcer la formation et la qualification des demandeurs d'emploi et d'agir sur les freins d'accès à l'emploi pour les différents publics
- en coordonnant les liens entre les acteurs de l'emploi pour mieux répondre aux enjeux et identifier localement les freins.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- prendre appui sur le SPEL pour favoriser l'échange de pratiques, identifier les enjeux et construire les actions les plus adaptées
- activer les réseaux d'entreprises et renforcer le lien aux entreprises en élargissant les réseaux des personnes en quartiers prioritaires
- changer l'image qu'ont les entreprises des habitants des quartiers afin qu'elles les considèrent comme une ressource, notamment pour éviter les discriminations
- mobiliser les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

#### • Travailler le lien des jeunes à l'entreprise, au monde du travail :

- en travaillant le savoir-être des jeunes et en leur faisant prendre conscience de la nécessité d'une posture plus adaptée dans la relation aux entreprises
- en demandant aux entreprises de mieux faire connaître leurs besoins en matière de recrutement

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- travailler sur les savoirs-être (soft skills)
- renforcer les liens des entreprises du bassin d'emploi pour mettre en adéquation les formations et les offres de stages.

#### • Donner la possibilité d'assurer des accompagnements adaptés pour accéder à l'emploi et s'insérer :

- en déployant des accompagnements adaptés auprès des publics en proximité
- en levant les freins liés à la mobilité et la garde d'enfants
- en donnant la possibilité à des personnes formées (dans leur pays d'origine) d'accéder à un emploi.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- maintenir, voire renforcer une capacité d'accompagnement auprès des publics (poste adulte relais de médiation sociale)
- créer un lieu ressources et de coordination du Français Langue Etrangère (FLE) avec un chef de file
- proposer du Français Langue Etrangère à visée professionnelle en intensif (6 mois par exemple).

## - L'accès au droit / aux droits et aux services

Les données sociodémographiques font état d'une vulnérabilité renforcée dans l'accès aux droits, mais aussi globalement en termes d'accessibilité à l'offre de services. L'accès aux droits est rendu plus difficile par le développement de la dématérialisation. Une couverture territoriale des permanences associatives d'accès au droit et d'aides aux victimes semble plutôt satisfaisante. Visiblement, les moyens existants de droit commun ne sont pas toujours connus par les habitants, comme par les acteurs. S'ajoute un partenariat à l'œuvre perfectible entre acteurs spécialisés sur l'accès au droit et les acteurs de proximité de droit commun, dont les CSC qui sont les premiers relais des habitants au quotidien. Ils remplissent de fait un rôle d'information et d'accompagnement social au quotidien.

- Deux enjeux majeurs :**
- **renforcer l'accès au droit pour éviter le non-recours et donc le renforcement des situations de vulnérabilité.**
  - **permettre une accessibilité effective à l'offre d'activités et aux services existants qui se déclinent à travers les objectifs suivants :**
    - faire mieux connaître ce qui existe sur le territoire
    - mieux articuler les interventions entre les différents acteurs
    - limiter les impacts de la dématérialisation / fracture numérique.

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, et plus particulièrement le deuxième enjeu (« permettre une accessibilité effective... »), plusieurs pistes sont envisageables :

- **Faire mieux connaître ce qui existe sur le territoire :**
  - en s'assurant que les habitants bénéficient de toutes les prestations auxquelles ils ont droit.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- la mise en place et l'identification de personnes relais susceptibles d'informer les personnes, qui ont besoin de structures existantes en termes d'accès aux droits (CLVSS, CIDFF, VIADUQ, MAISON FRANCE SERVICES, CCAS)
- le Conseil Citoyen comme vecteur de l'information
- faire mieux connaître et utiliser les espaces France Services avec l'accès via le portail : [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr)

- **Mieux articuler les interventions entre les différents acteurs**
  - en renforçant le partenariat entre les acteurs d'accès aux droits et ceux sur les territoires qui sont en proximité (CSC, CCAS...).

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- la mise en place de conventions entre partenaires afin de permettre aux agents d'avoir un accès direct ou un référent pour venir en aide aux usagers (l'objectif n'étant pas de faire à la place de).

- **Limiter les impacts de la dématérialisation, de la fracture numérique**
  - en portant une attention particulière aux personnes qui ne maîtrisent pas la langue ou illettrées, ainsi qu'aux seniors.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- maintenir les moyens existants
- renforcer l'offre en conseillers numériques
- poursuivre les formations au numérique pour les publics fragiles (aînés, familles défavorisées) par un principe d'échanges de bons procédés, mentorat.

## - L'intégration par la culture et le sport

La culture et le sport constituent des leviers pour l'émancipation. Dans le domaine culturel, le constat est qu'il y a une offre existante importante sur le territoire, qui souvent n'est pas utilisée de manière optimale. Son déploiement est distinct selon le secteur. Dans le domaine sportif, l'offre existante est également importante sur le territoire. Certains acteurs s'impliquent depuis de nombreuses années en direction des habitants des quartiers prioritaires.

L'enjeu est double :

- **s'assurer que les habitants des quartiers prioritaires bénéficient effectivement de l'offre existante sachant que les contextes sont différents selon le type d'offre et de quartier.**
- **mettre en place des actions pour renforcer la citoyenneté et l'intégration sociale :**
  - favoriser l'apprentissage de la lecture, l'esprit critique et ouvrir à la culture au sens large
  - favoriser l'insertion des jeunes et des familles par le biais de la pratique d'une activité sportive ou d'une activité culturelle
  - renforcer l'accès à la culture.

Afin de répondre aux objectifs cités plus-haut, et plus particulièrement le deuxième enjeu (« mettre en place des actions pour renforcer la citoyenneté et l'intégration sociale »), plusieurs pistes sont envisageables :

- **Favoriser l'apprentissage de la lecture, l'esprit critique et ouvrir à la culture au sens large**
  - en structurant le travail partenarial de l'ensemble des acteurs du quartier pour amener les enfants et les familles vers les équipements et l'offre existants
  - en soutenant et en déployant de nouveaux projets pour favoriser la lecture.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- renforcer le partenariat autour de la lecture publique ainsi que la création d'outils pour toucher les parents (qui n'entrent pas dans la bibliothèque) et contribuer au développement de la bibliothèque de quartier aux Pins
- poursuivre les actions menées dans ce domaine (Plan Lecture existant depuis plus de 30 ans à Bischwiller et un projet de Plan Lecture en lien avec la médiathèque du centre-ville de Haguenau).

- **Favoriser l'insertion des jeunes et des familles par le biais de la pratique d'une activité sportive ou d'une activité culturelle :**

- en ayant recours à la pratique sportive et culturelle comme levier pour travailler sur la confiance, l'estime de soi, le respect d'autrui, le dépassement de soi ainsi que pour travailler sur la cohésion sociale, le vivre ensemble, la citoyenneté ainsi que le respect de règles et d'un cadre commun
- en favorisant l'accès au sport pour tous (séniors, jeunes)
- en développant le sport santé.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- donner une meilleure connaissance et communiquer sur l'existant
- poursuivre le soutien financier des clubs sportifs et associations culturelles portant des actions en direction des publics de quartiers prioritaires
- mobiliser et soutenir les clubs sportifs locaux dans la prise en charge des publics de quartiers prioritaires
- mobiliser les éducateurs sportifs au bénéfice des habitants des quartiers.

- **Renforcer l'accès à la culture**

- En permettant l'accès aux équipements et à l'offre culturelle existante.

Dans cette perspective, les actions suivantes peuvent être envisagées (présentation non exhaustive) :

- maintenir une programmation culturelle décentralisée (relais culturel) au quartier les Pins
- créer une programmation culturelle décentralisée à Bischwiller.

## Fonctionnement du contrat de ville / Gouvernance

Fort des expériences antérieures, il est nécessaire de porter une attention particulière au fonctionnement du Contrat de ville dans la durée. Cela suppose de disposer d'un pilotage clair, de partenariats identifiés (stratégie sur la durée du Contrat de ville dans une logique de synergie entre les différents acteurs) mais aussi une animation à la fois du contrat lui-même mais aussi une animation territoriale (en lien avec le projet de territoire). La participation citoyenne garantit quant à elle le lien aux habitants à travers la prise en compte des attentes et besoins des habitants mais aussi l'assurance d'un déploiement effectif des actions et dispositifs au plus près des personnes concernées.

### – Modalités de pilotage et d'animation du Contrat de ville

Dans la logique du Contrat de ville précédent (2014-2023), le pilotage du Contrat de ville 2024-2030 continuera à être porté par la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les deux communes concernées par l'inscription d'un quartier prioritaire, à savoir Bischwiller et Haguenau, dans une gouvernance partagée en lien étroit avec l'État.

Dans cette perspective, les différentes instances de pilotage et d'animation se définissent comme suit.

- **Le comité de pilotage**

Instance co-présidée par la Préfète déléguée à l'Égalité des chances, par le Président de l'Agglomération et les Maires de Bischwiller et Haguenau ; Elle réunit l'ensemble des représentants des partenaires signataires du contrat de ville ainsi que des représentants des conseils citoyens.

Cette instance a une dimension stratégique. Elle porte les enjeux du Contrat de ville.

Elle est chargée de :

- définir les orientations politiques et fixer/ajuster les objectifs opérationnels ainsi que les orientations des projets de quartier
- évaluer les effets du Contrat de ville et des actions conduites sur les quartiers.

Instance politique, elle se réunit, *a minima*, une fois par an.

- **Le comité technique / L'ingénierie**

Le fonctionnement au quotidien du contrat de ville relève d'une ingénierie reposant sur un poste temps plein, se répartissant comme suit : 0.5 ETP pour le fonctionnement du contrat de ville (préparation des instances, suivi de la programmation annuelle et animation du système d'acteurs) et 0.5 ETP pour l'animation du Programme de Réussite Éducative.

Le Contrat de ville relevant d'une logique transversale et partenariale, le fonctionnement du Contrat de ville repose sur un comité technique.

Il est composé :

- de la personne en charge de la politique de la ville au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, en charge du pilotage du contrat de ville (chef de projet)
- du représentant de l'État sur le territoire (délégué du préfet)
- des référents politique de la ville de chacune des communes ayant un quartier prioritaire
- du représentant de la Collectivité européenne d'Alsace.

En fonction des besoins du fonctionnement, le comité technique peut convier tout autre partenaire.

Cette instance est co-animée par le chef de projet et le délégué du préfet et est chargée de :

- traduire les objectifs et orientations du contrat définis par le comité de pilotage en projets et actions opérationnels
- suivre la mise en œuvre du Contrat de ville, garantir son bon déroulement ainsi que la cohérence entre les actions entreprises et les objectifs affichés
- organiser la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville, notamment la programmation annuelle
- assurer l'articulation et la mise en cohérence des différents dispositifs en veillant à une mobilisation optimale des crédits de droit commun (regard croisé inter-dispositifs par l'équipe technique)
- mettre en commun et partager les travaux des comités de suivi par projet de quartier.

Elle se réunit autant que nécessaire et *a minima* trois fois par an, deux fois pour instruire et suivre les dossiers techniques et financiers en fonction des orientations retenues, une fois pour organiser la mise en œuvre des orientations et des objectifs opérationnels définis par le comité de pilotage (appel à projet, calendrier de dépôts des dossiers...).

### • Les comités de suivi de projet de quartier

Un comité de suivi est mis en place par quartier prioritaire, soit deux comités de suivi. Il réunit les acteurs intervenant auprès des habitants du quartier, les porteurs de projets ainsi que les représentants des partenaires du Contrat de ville (acteurs institutionnels) ainsi que les membres du comité technique. Les représentants du conseil citoyen sont également membres de cette instance.

C'est donc une instance inter-thématique, interacteurs, où les habitants sont contributeurs. Elle est animée par le chef de projet avec l'appui du référent ville, sous la présidence de l' élu en charge de la politique de la ville de la commune et de l' élu en charge de la politique de la ville au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Cette instance est chargée de :

- faire vivre le projet de quartier (actualisation annuelle...)
- porter une analyse sur le quartier, les actions menées (au titre du contrat de ville mais aussi celles relevant du droit commun)
- faire des propositions pour mieux répondre aux attentes et besoins des habitants et/ou des problématiques émergentes
- contribuer à la définition des objectifs de l'appel à projets annuel.

Elle se réunit, *a minima*, deux fois par an sur chacun des quartiers.

### • Lien au système d'acteurs

Les instances présentées précédemment doivent permettre de faire vivre le partenariat et favoriser les coopérations. Pour autant, en cas de besoin, d'autres temps d'échanges pourront être mis en place :

- des rencontres avec l'un ou l'autre porteur de projet ou partenaire pour affiner la compréhension des projets, travailler sur un projet et/ou dans le cadre des financements pluri-annuels
- des réunions thématiques et/ou sur un sujet dédié.

## – Participation citoyenne

La participation des habitants et des acteurs locaux est au cœur de la politique de la ville. Elle repose sur la reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants, premiers concernés des actions et dispositifs mis en place mais aussi premiers acteurs du territoire.

Le conseil citoyen est une instance de participation qui a été mis en place en lien avec la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le conseil citoyen est une instance qui vise à favoriser et renforcer les dynamiques citoyennes.

Sur Bischwiller et Haguenau, les conseils citoyens ont montré leurs atouts lors du Contrat de ville 2014-2023. Fort de ce constat et des enseignements, les conseils citoyens de chacun des quartiers constituent le premier interlocuteur des territoires au titre de la participation citoyenne.

Cela suppose de :

- maintenir le soutien à l'animation de chacun des conseils citoyens
- garantir les conditions de réussite identifiées antérieurement, notamment la souplesse de fonctionnement, une participation élargie au sein de l'instance, une présence de représentants techniques et politiques des collectivités de référence (proximité avec les acteurs du territoire, y compris les élus)
- disposer des moyens pour fonctionner : mise à disposition d'un lieu de réunion, financement dans le cadre du Contrat de ville de l'animation de chaque conseil citoyen (soit 0,5 ETP par conseil citoyen)
- associer les conseillers citoyens aux différentes instances avec des modalités variables selon les instances suivantes :
  - comité de pilotage : présence dans une logique d'information
  - comité de suivi de projet de quartier : participation en tant que contributeur.

Le conseil citoyen de Bischwiller fera l'objet d'une adaptation dans sa composition pour se mettre en cohérence avec le nouveau périmètre du quartier Liberté (cf. ajout de la cité Oberkirch et de la cité des Œillets).

Par ailleurs, d'autres modalités de participation citoyenne (idéalement en lien avec les conseils citoyens) pourront être mises en place ponctuellement tout au long du contrat de ville et en fonction des besoins (table de quartier, « aller vers » pour recueillir le point de vue d'habitants...). Il s'agira également de porter une attention particulière aux porteurs de projet, acteurs du territoire qui mobilisent déjà des usagers dans leurs actions (par exemple, instance des usagers dans les CSC...). Dans tous les cas, ces démarches s'appuient sur et seront articulées dans le cadre de la démocratie locale mise en place sur chacune des communes.

## – Mobilisation des financements dédiés

Répondre aux enjeux stratégiques du Contrat de ville repose sur des modalités d'intervention mais aussi sur des moyens humains et financiers, en premier lieu relevant du droit commun mais aussi relevant des crédits spécifiques – pour l'État le budget opérationnel de programme 147.

Dans cette perspective, il s'agira de :

- **Construire un appel à projet annuel.**

Le contenu des appels à projet annuel repose sur les attentes et besoins des habitants ainsi que sur une analyse des actions menées et le fonctionnement de chaque quartier (cf. comités de suivi des projets de quartier).

Les projets déposés dans ce cadre visent à s'appuyer plus fortement sur des logiques de coopération entre acteurs.

- **Mettre en place des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)**

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration du Contrat de ville 2024-2030 précise que l'État sera amené à mettre en place un « minimum de 50% de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs ». Elle précise de cibler « notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative (PRE) » et de veiller « à utiliser pleinement la possibilité de financer le fonctionnement des petites associations ».

Les critères suivants ont été retenus, entre l'État et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, pour contractualiser avec les acteurs du territoire dans une logique de convention pluri-annuelle d'objectifs : actions structurantes ou actions qui s'inscrivent dans la durée. À ce titre ont été évoqués l'animation du programme de réussite éducative, le soutien au conseil citoyen, les actions FLE, les actions visant l'accès aux droits.

- **Mobiliser le dispositif « Adulte relais »**

- **Renforcer la mobilisation de l'abattement TFPB au service des habitants.**

Le dispositif d'abattement de 30 % sur la taxe foncière appliquée aux immeubles de logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire, a été instauré en 2001. Aujourd'hui, compensé à hauteur de 40 % par l'État aux communes, cet abattement vise l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires du parc social situé en quartiers politique de la ville<sup>7</sup>.

Elles doivent s'élaborer en cohérence avec les autres dispositifs et tout particulièrement les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Cet abattement vise à « financer » des actions pilotées par l'organisme HLM qui contribuent à améliorer le cadre de vie des locataires habitants. La valorisation, au titre de l'abattement de la TFPB, des dépenses supplémentaires, permet de ne pas répercuter ces surcoûts sur les charges locatives des locataires du parc social.

**Cet abattement fera l'objet d'une convention dédiée qui sera annexée au Contrat de ville, sachant que pour l'année 2024, le dispositif est prorogé sur la base de la convention antérieure<sup>8</sup>.**

## – Stratégie partenariale / Engagements

La réussite des enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville repose sur une articulation renforcée entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'État et de ses opérateurs et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements et de l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Dans cette perspective, le contrat de ville repose sur une stratégie partenariale qui rend compte des modalités d'engagements des principaux partenaires. Cette partie sera précisée dans un avenant dédié.

<sup>7</sup>Avenant du cadre national de l'utilisation de l'abattement de TFPB, signé le 30 septembre 2021

<sup>8</sup>Article du code général des impôts qui définit l'abattement TFPB - 31 décembre 2023

## SUIVI ET EVALUATION

**Le contrat de ville se déploie sur une période de 7 ans, début 2024 à fin 2030. Pour en assurer le suivi, il est prévu à la fois de se doter d'un protocole de suivi permettant une évaluation « in itinere » (chemin faisant). Elle repose sur plusieurs types d'indicateurs : des indicateurs de contexte, des indicateurs de suivi ou de réalisation, des indicateurs d'impact. Ce protocole définit en lien avec les enjeux stratégiques repose sur une implication des différents partenaires du contrat de ville. Il sera travaillé notamment au sein des comités de suivi.**

**Par ailleurs et comme indiqué dans la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains (NOR : TREB2322581C), le contrat de ville fera l'objet d'une actualisation en 2027. Cette actualisation permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.**

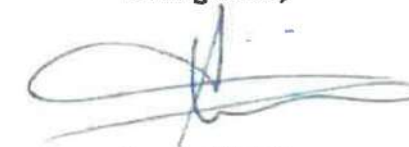
**Contrat-cadre du contrat de ville Haguenau-Bischwiller 2024-2030 fait à Haguenau, le 28 mars 2024.**

Pour l'Etat,



Josiane CHEVALIER  
Préfète de la région Grand Est  
Préfète du Bas-Rhin

Pour la Communauté d'Agglomération  
de Haguenau,



Claude STURNI,  
Président

# CONTRAT DE VILLE

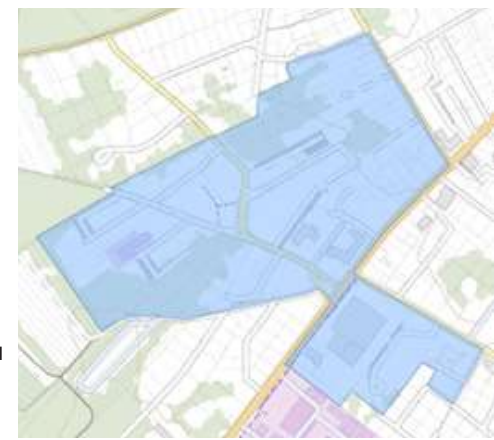
## ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

### PROJET DE QUARTIER LES PINS-MUSAU

#### HAGUENAU

#### HAGUENAU, QPV Les Pins-Musau

Le quartier Les Pins-Musau compte 1 107 habitants au dernier recensement de la population (INSEE, RP2019). C'est un petit quartier résidentiel, construit dans les années 60, avec des petits immeubles, assez typique et correspondant à une « image classique » du quartier de logements sociaux. Le quartier Les Pins a connu une transformation importante durant le contrat de ville précédent en termes de bâti, avec une opération de rénovation urbaine importante qui s'y est déployée.



#### Revenu / Précarité

**43,8%** de taux de pauvreté  
**1 212,50€** revenu mensuel médian

#### Population

**33,8%** de - 25 ans dont -15 ans : 24,1%  
**21,6%** de plus de 60 ans  
**40,9%** de ménages composés d'une personne seule  
**28%** de population immigrée  
**35,3%** de familles monoparentales

#### Éducation / Emploi

**37,3%** de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi  
dont les jeunes femmes : 34,9%  
**53,6%** de taux de scolarisation dont les jeunes  
filles : 59,9%  
**41,9%** de taux d'emploi dont les femmes : 36,4%  
**-6,5%** évolution Demandeurs d'Emploi en Fin de  
Mois (2020-22)  
**22,9 %** d'emploi à temps partiel

#### Quelques chiffres

**1** bailleur principal, **1** conseil citoyen, **1** CSC très actif

#### Acteurs et lieux ressources

- Cheffe de projet Politique de la Ville interco, référent ville, délégué du Préfet
- Un Centre Social et Culturel,
- Une antenne de la médiathèque
- Une annexe du LAPE au sein du CSC
- Une école maternelle
- De nombreux acteurs associatifs sur le territoire de la collectivité : JEEP, Mission locale, CIDFF, Viaduc, Uniscité
- Le jardin partagé
- Une politique culturelle qui se déploie sur le quartier

#### Dispositifs

- Programme de réussite éducative
- Un accueil périscolaire
- Un conseil citoyen animé avec l'appui d'un poste dédié (poste d'adulte relais au sein du CSC)

#### Perception des habitants

« Un quartier où il fait bon vivre », une qualité de vie qui s'est améliorée à la suite de la rénovation urbaine... Des atouts à conserver pour les habitants ! Mais des inquiétudes s'expriment sur le nombre important de logements vacants. Parmi les attentes exprimées : un cadre de vie avec des espaces de rencontre pour renforcer les liens d'entraide, une relation apaisée et constructive avec le bailleur, des actions pour l'insertion des jeunes.

#### Les priorités pour 2024-2030

##### Pour un habitat accessible et un cadre de vie attractif, à tous les âges de la vie

En favorisant le vivre ensemble dans un habitat rénové par un meilleur échange entre les habitants à tous les âges et le bailleur social, en intervenant sur un environnement partagé, écoresponsable, sécurisé et ouvert aux mobilités douces.

##### Pour un quartier animé et convivial par les animations, la culture et le sport

En faisant rayonner le quartier comme un lieu de vie baigné par la culture et le sport, en faisant du nouveau square un espace de centralité, de convivialité et de tolérance, en valorisant la Maison de quartier à l'image de ses habitants.

##### Pour un plein exercice de la citoyenneté par l'accès aux droits

En mettant au cœur de la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes, en accompagnant les habitants dans leurs démarches dématérialisées, en les formant aux usages numériques, en soutenant l'apprentissage de la langue et en développant le goût de la lecture.

##### Pour des parcours de réussite par une meilleure continuité éducative et par l'insertion par l'emploi.

En soutenant une continuité éducative tout au long de l'année et à tous les âges de l'enfant, en portant une attention particulière aux familles où la maîtrise du français reste un enjeu, en travaillant sur tous les freins périphériques d'accès à l'emploi, en favorisant l'implantation exemplaire d'un chantier d'insertion au cœur du quartier.

## Pour un habitat accessible et un cadre de vie attractif, à tous les âges de la vie

- **Adapter l'offre de logements pour répondre aux évolutions démographiques et sociales tout en favorisant la mixité sociale (parc social – parc Privé)**
  - Développer une politique d'attractivité pour les logements vacants dans une logique de mixité
  - Diagnostiquer les besoins des seniors en perte d'autonomie en matière d'aménagement du logement
  - Obtenir des logements réservataires « mairie » auprès des bailleurs sociaux.
- **Améliorer les relations locataires – bailleur**
  - Améliorer les échanges et les services entre le bailleur et les habitants de tout âge ainsi que leurs instances (conseil citoyen)
  - Participation du bailleur sur demande des conseillers aux réunions du conseil citoyen
  - Mise en place d'une permanence (bailleur).
- **Assurer un environnement sécurisé, entretenu et propre**
  - Développer des actions écoresponsables pour l'économie d'énergie dans les logements, le verdissement des résidences, le tri des déchets
  - Maîtriser le stationnement et le partage de l'espace public avec le développement immobilier sur le secteur
  - Sécuriser les zones de garage.
- **Travailler sur la circulation et les mobilités douces**
  - Faciliter la circulation des vélos et l'implantation d'arceaux
  - Maîtriser la vitesse de circulation dans le quartier.

### Suivi et évaluation

- ▶ **Indicateurs de réalisation :**
  - nombre de permanences assurées par le bailleur
  - nombre de réunions de concertation autour du logement avec le conseil citoyen
  - modalités d'accueil par le CSC (arriver à toucher les nouveaux arrivants)
  - nombre d'actions écoresponsables mises en place sur le quartier.
- **Indicateurs de résultat :**
  - taux de fréquentation des structures par de nouveaux arrivants
  - mise en place des actions dans le cadre de l'abattement TFPB
  - enquête auprès des habitants sur les modalités de partage de l'espace public et les usages en matière de mobilité.
- **Indicateurs d'impact :**
  - nombre d'emménagements
  - profils des nouveaux arrivants
  - évolution du revenu médian.

## Pour un quartier animé et convivial par les animations, la culture et le sport

- **Améliorer le vivre ensemble**
  - Penser un quartier ouvert sur la ville par l'animation culturelle et sportive
  - Rayonner par une programmation culturelle décentralisée
  - Mieux connaître ce qui est proposé sur le quartier et valoriser les habitants via le Centre (antenne Les Pins – CSC Robert Schuman)
  - Veiller à la tranquillité partagée entre le square et les résidences en proximité (charte du square...).
- **Renforcer le lien entre les habitants**
  - Mise à disposition de l'espace vert à l'arrière du Centre pour proposer des moments conviviaux avec l'accompagnement des associations du quartier
  - Développer toutes les actions de bon voisinage entre les résidences du parc locatif et du parc privé
  - Favoriser les rencontres entre les habitants nouveaux et anciens via le CSC et les associations partenaires
  - Mettre en place des activités pour le public senior pour lutter contre l'isolement.
- **Embellir le quartier et ses équipements**
  - Améliorer le cadre de vie avec la participation des habitants et du conseil citoyen : mise en valeur des espaces extérieurs et du Centre (fresques murales, balcons fleuris...)

### Suivi et évaluation

- ▶ **Indicateurs de réalisation :**
  - nombre d'acteurs sportifs et culturels qui interviennent sur le quartier
  - nombre d'actions culturelles décentralisées menées sur le quartier
  - nombre d'actions menées visant l'embellissement du quartier
  - nombre d'événements conviviaux organisés dans le quartier.
- **Indicateurs de résultat :**
  - nombre de participants (QPV / hors QPV) aux actions engagées au sein du quartier
  - modalité d'élaboration de l'espace de convivialité (participation des habitants, prise en compte des nuisances...).
- **Indicateurs d'impact :**
  - enquête de perception auprès des habitants sur la cohabitation dans le quartier.

## Pour un plein exercice de la citoyenneté par l'accès aux droits

- **Agir pour l'égalité femme-homme :**
  - développer des actions spécifiques au sein du quartier en déclinant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale autour des 5 axes prioritaires (mixité et égalité professionnelle, articulation des temps de vie, protection et sécurité, visibilité des femmes dans l'espace public et promotion d'une culture de l'égalité).
  - lever les freins à la participation féminine dans les actions proposées.
- **Favoriser l'apprentissage du français et de la lecture pour tous :**
  - s'appuyer sur les ateliers sociolinguistiques
  - s'appuyer sur le réseau TILT pour développer la pratique de la lecture.
- **Renforcer l'accès aux droits :**
  - déployer des permanences d'accès aux droits par les différents partenaires sociaux et associatifs
  - accompagner dans le cadre des démarches dématérialisées
  - proposer des services d'écrivain public y compris dans l'espace numérique.
- **Accompagner les publics dans leurs usages numériques :**
  - éduquer aux risques de détournements et de malveillance de l'offre internet
  - développer un esprit critique sur la pertinence des informations diffusées
  - focaliser l'apprentissage des outils numériques vers les ordinateurs et leurs fonctions productives (traitement de texte, tableur, applications en lignes, plateformes administratives...).

### Suivi et évaluation

- ▶ **Indicateurs de réalisation :**
  - nombre d'actions déployées sur les différents enjeux repérés (actions égalité femme - homme, actions socio-linguistiques, actions d'accompagnement sur le numérique)
  - nombre de permanences d'accès aux droits sur le quartier et identification des modalités (quel partenaire, pour quel public)
  - nombre de moyens humains dédiés à l'accès aux droits sur le territoire (écrivain public, médiateurs numériques...).
- **Indicateurs de résultat :**
  - sur les actions mises en œuvre : nombre de personnes touchées, taux de fréquentation, profil des personnes
  - sur les permanences d'accès aux droits : nombre de personnes touchées, taux de fréquentation des permanences d'accès aux droits, profil des personnes
  - taux de fréquentation de la bibliothèque et des ateliers proposés
  - identification des problématiques rencontrées par les publics (réalisation d'un travail inter-acteurs pour se doter d'une typologie partagée).
- **Indicateurs d'impact :**
  - enquête de satisfaction auprès des usagers (sondages, questionnaires, avis à l'issue de l'action...).

## Pour des parcours de réussite par une meilleure continuité éducative et par l'insertion par l'emploi

- **Poursuivre les actions menées visant la réussite éducative**
  - Poursuivre et renforcer les actions du programme de réussite éducative
  - Développer la lecture publique.
- **Soutenir la parentalité pour une meilleure réussite éducative de l'enfant**
  - Porter une attention particulière sur les parents ne maîtrisant pas la langue française par le biais des partenariats entre école, périscolaire, associations portant des actions d'apprentissage linguistique
  - Pérenniser l'action « des livres à soi » autour des livres et de la parentalité
  - Accompagner les jeunes et leurs familles dans leurs choix d'orientation.
- **Renforcer l'accès à l'insertion et à l'emploi**
  - Accompagner le chantier d'insertion professionnelle « Mise en Bouche »
  - Poursuivre et renforcer les actions sur les freins périphériques pour les lever (maîtrise de la langue, modes de garde, information sur les dispositifs...)
  - S'appuyer sur des actions sportives et culturelles pour travailler avec les publics les plus éloignés de l'emploi sur leurs trajectoires et parcours professionnels.

### Suivi et évaluation

- ▶ **Indicateurs de réalisation :**
  - nombre et profils d'enfants pris en charge au titre du PRE
  - nombre de familles allophones repérées par les partenaires
  - nombre d'actions de lecture publique
  - nombre d'actions visant à l'insertion professionnelle
  - obtention de l'agrément Chantier d'insertion pour « Mise en Bouche ».
- **Indicateurs de résultat :**
  - fréquentation de la bibliothèque et des ateliers proposés
  - nombre de sollicitations (privées, associatives, institutionnelles) auprès du chantier d'insertion
  - nombre de personnes inscrites en stages, en formation, en mesure d'accompagnement
  - durée des parcours de réussite éducative et motifs de sortie du dispositif PRE.
- **Indicateurs d'impact :**
  - enquête auprès des partenaires sur les modalités de repérage et d'accompagnement des familles allophones
  - enquête de satisfaction auprès des publics sur les différentes actions.

# CONTRAT DE VILLE

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

## PROJET DE QUARTIER LIBERTÉ

BISCHWILLER

### Bischwiller, QPV Liberté

Le **quartier Liberté** compte 1 443 habitants (périmètre antérieur 2014 - 2023, INSEE RP 2019). Situé au centre de la ville de Bischwiller, c'est un ensemble composite d'espaces distincts (logements en centre ancien, ensemble de logements sociaux...) qui ne présente pas d'homogénéité et sans réelle identité de quartier. Cette hétérogénéité est étayée par l'extension du quartier à la cité Oberkirch et à la rue des Violettes, petit quartier résidentiel constitué principalement de maisons individuelles en location. Il s'agit donc plus d'une identité administrative que d'un quartier vécu. L'atout que représente la centralité de son positionnement ne semble pas véritablement être approprié par une partie des habitants.



#### Revenu / Précarité

**30,7%** de taux de pauvreté  
**1 371€** revenu mensuel médian

#### Population

**34,9%** de - 25 ans dont -15 ans : 12,2%  
**17,6%** de plus de 60 ans  
**34,9%** de ménages composés d'une personne seule  
**21,5%** de population immigrée  
**23,4%** de familles monoparentales

#### Éducation / Emploi

**33,3%** de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi dont les jeunes femmes : 34,9%  
**48,8%** de taux de scolarisation dont les jeunes filles : 59,9%  
**57,7%** de taux d'emploi dont les femmes : 36,4%  
**-4,3%** évolution Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (2020-22)  
**19%** d'emploi à temps partiel

#### Quelques chiffres

**4** bailleurs, **1** conseil citoyen, **1** CSC très actif

#### Acteurs et lieux ressources

- Cheffe de projet Politique de la Ville interco, référent ville, délégué du Préfet
- Un poste de conseillère en insertion
- Des associations qui interviennent auprès des habitants: CASF, ASTU, Tôt ou tard
- La mairie au coeur du QPV
- Des équipements au sein du QPV : Espace France Services, le futur Espace Charron (lieu culturel et locaux associatifs)
- Le CASF (centre d'animation sociale et familiale) qui rejoint le QPV
- Équipements culturels en proximité Centre culturel Claude Vigée, avec deux musées, une médiathèque, une école de musique
- Un futur pôle médical orienté sur la santé des mères et des enfants

#### Dispositifs

- Programme de réussite éducative, établissements scolaires en REP : groupe scolaire Foch Menuisiers, école maternelle Luhberg; école "orpheline" (Erlenberg)
- Deux accueils périscolaires élémentaires

#### Perception des habitants

« Un QPV, une ville où on se sent bien ! ». Un constat cependant : de nombreux commerces fermés, ce qui donne l'impression d'un centre-ville moins dynamique. La demande des habitants porte principalement sur plus de respect (face aux incivilités) et de convivialité. Les habitants souhaiteraient plus d'espaces publics en proximité, mieux aménagés, pour permettre de se rencontrer, pour les enfants voire les jeunes, et plus verts. La seconde attente porte sur le volet éducatif (accompagnement scolaire).

#### Les Priorités pour 2024-2030

##### Mieux vivre dans le quartier Liberté !

Vivre mieux dans le quartier passe par une amélioration du cadre de vie (embellissement et apaisement des espaces publics, convivialité, propreté), mais aussi des liens plus fréquents entre bailleurs et locataires tout en promouvant la mixité et l'adaptation des logements au vieillissement de la population.

##### Permettre aux habitants d'accéder aux droits et aux services publics

Cela passe par un meilleur accès de l'existant (perméances, lieux ressources) en matière d'accès aux droits, mais aussi de renforcer les tiers (lieux ou personnes). Le renforcement de l'accès aux droits repose également sur une plus grande synergie entre les institutions, plus de personnes en proximité (médiation), en particulier dans le domaine du numérique.

##### Donner toutes leurs chances aux habitants pour leur permettre l'accès à l'emploi et à la formation

La mobilisation de tous les acteurs, dans une logique interacteurs, permettra de mieux répondre aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Ce maillage des acteurs doit s'accompagner pour répondre à ce défi par l'augmentation des actions sur mesure et lever les freins dans l'accès à l'emploi pour les femmes en particulier.

##### Miser sur la jeunesse pour contrer certains déterminismes qui peuvent enfermer !

Dans un quartier où la jeunesse est fortement présente, il est nécessaire de porter une attention particulière afin, en premier lieu, de renforcer les leviers permettant la réussite éducative auprès des enfants et des parents, tout en donnant les moyens aux acteurs. Par ailleurs, il s'agit de donner la possibilité aux jeunes de s'ouvrir vers des orientations ambitieuses tout en ayant une attention sur leur santé physique comme mentale.

## Mieux vivre dans le quartier Liberté !

- **Améliorer l'image du quartier (en particulier sur les secteurs : cité Oberkirch, rue des violettes, rue de l'Abattoir) :**
  - favoriser l'appropriation des espaces communs pour les habitants en développant des chantiers participatifs d'embellissement des espaces publics
  - faire vivre les espaces communs pour favoriser le lien social à travers des actions d'animation, de médiation
  - réaliser des petits aménagements pour favoriser la convivialité et la rencontre, avec l'implication des intervenants sociaux
  - créer des événements permettant la présence d'habitants du quartier et hors quartier.
- **Renforcer les liens entre bailleurs et habitants (notamment au travers d'actions TFPB qui sont élaborées en concertation)**
- **Garantir un cadre de vie propre et agréable :**
  - à travers la mise en œuvre d'une convention de gestion urbaine et sociale de proximité
  - par de la sensibilisation et de la formation des habitants : accompagner et animer les nouvelles modalités de tri des déchets, le respect des espaces publics.
- **Prendre en compte le vieillissement de la population en menant une réflexion sur l'évolution de l'habitat et des aménagements urbain adaptés**
- **Favoriser les actions de mixité sociale pour un meilleur vivre-ensemble : renforcer les actions visant le lien social, les rencontres intergénérationnelles, interculturelles, de genre...**
- **Promouvoir la participation citoyenne en intégrant dans le conseil citoyen des habitants issus de la nouvelle zone géographique du QPV**
- **Faire valoir la plus-value pour tous les habitants de contribuer à l'amélioration de leur quartier grâce aux moyens spécifiques à leur disposition.**

### Suivi et évaluation

- **Indicateurs de contexte :**
  - nombre d'emménagements sur la période récente
  - profil des locataires et des nouveaux locataires
  - identification du nombre et des situations de conflits.
- **Indicateurs de réalisation :**
  - conception de deux aménagements d'espaces publics d'ici à 2030.
- **Indicateurs de résultat :**
  - modalités d'élaboration des aménagements (participation des résidents...), prise en compte des enjeux environnementaux...
  - nombre de participants (du QPV et hors QPV) aux actions engagées
  - mise en place des actions dans le cadre de l'abattement TFPB : à définir en fonction des actions, en impliquant les locataires concernés...
- **Indicateurs d'impact :**
  - participation du conseil citoyen à l'évaluation qualitative de certaines actions identifiées (par exemple actions dans le cadre de la TFPB, actions du CSC...)
  - observation collective du fonctionnement de certains espaces publics pour mesurer les impacts des aménagements / des animations.

## Permettre aux habitants d'accéder aux droits et aux services publics (Mes droits, j'y ai droit !)

- **Renforcer l'accès aux espaces d'écoute et de rencontre (au sein du QPV et hors QPV) par des démarches d'« aller vers » les habitants**
- **Favoriser la synergie entre les intervenants pour une offre complémentaire d'information et de soutien au droit**
- **Renforcer les actions de médiation numérique.**

### Suivi et évaluation

- **Indicateurs de contexte :**
  - identification des lieux ressources en matière d'accès aux droits
  - nombre de moyens humains dédiés
- **Indicateurs de réalisation :**
  - nombre de personnes touchées par les actions, fréquentation des permanences
  - évolution du nombre de personnes accueillies pour les actions inscrites dans la durée
  - profil des personnes participant/bénéficiant des actions, permanences
- **Indicateurs de résultat :**
  - identification des problématiques identifiées par les publics accueillis (réalisation d'un travail inter-acteurs pour se doter d'une typologie partagée)
- **Indicateurs d'impact :**
  - enquête de satisfaction auprès des usagers par des sondages, des questionnaires, des avis recueillis à l'issue de l'action, de la permanence...

## Donner toutes leurs chances aux habitants pour leur permettre l'accès à l'emploi, à la formation et à contribuer à une réelle utilité sociale !

- Mener des actions spécifiques pour les publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique d'accompagnement global, en s'appuyant sur des acteurs ne relevant pas du champ de l'emploi (acteurs du sport, de la culture)
- Renforcer le maillage des acteurs de l'emploi (France Travail, Cotefor, Mission Locale, Conseillère en Insertion Professionnelle...) et jeunesse (lycée professionnel Philippe-Charles Goulden et Cité Scolaire André Maurois) dans la perspective d'emmener les jeunes vers l'emploi et l'insertion (stratégie à construire en commun)
- Poursuivre, voire intensifier les chantiers éducatifs avec des personnes en phase de décrochage scolaire (classe relais, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire...) et professionnel, afin de mieux préparer avec eux la suite de leur parcours
- Favoriser l'insertion des femmes en adoptant une approche appropriée face aux problématiques rencontrées par celles-ci et lever leurs freins périphériques (estime de soi due à leur niveau de qualification, mode de garde, déplacement, ...)

### Suivi et évaluation

- **Indicateurs de contexte :**
  - taux d'emploi
  - part des emplois précaires et atypiques
  - Répartition de ces données par sexe et âge.
- ▶ **Indicateurs de réalisation :**
  - compte rendu des actions menées
  - nombre de personnes et différentiel entre le prévu et le réalisé
  - profil des personnes
  - contenu de l'action.
- **Indicateurs de résultat :**
  - nombre d'inscrits en stage, en formation, en mesures d'accompagnement : sorties positives
  - nombre de retours à l'emploi, évolution du taux de chômage.
- **Indicateurs d'impact :**
  - enquête de satisfaction auprès des usagers par des sondages, des questionnaires, des avis recueillis à l'issue de l'action, de la permanence...

## Miser sur la jeunesse pour contrer certains déterminismes qui peuvent enfermer !

- Développer l'éducation prioritaire, dans une logique d'harmonisation des moyens renforcés en faveur de la réussite éducative
- Renforcer les actions du Programme de Réussite Éducative :
  - Pour offrir un accompagnement global aux enfants
  - Pour proposer aux parents une offre linguistique afin de les intégrer dans le parcours scolaire de leurs enfants.
- Soutenir les familles dans leurs fonctions parentales :
  - Par un accompagnement des collectivités et de l'Éducation Nationale
  - Par le soutien d'actions intégrant l'ensemble des membres de la famille.
- Encourager les actions qui favorisent la sortie du quartier des jeunes et de l'ensemble du public, en soutenant les démarches émancipatrices, en confortant les actions de sensibilisation et d'ouverture dans les domaines de la culture, du sport, de la citoyenneté.
- Faciliter l'accès aux activités pour tous :
  - Subventionner les inscriptions aux activités
  - Développer, par les associations sportives et culturelles, une offre de participation à leurs activités par les habitants du quartier.
- Poursuivre et développer des actions de prévention en santé (ALT PAEJ + actions santé Ville et CLSM), soutenir les dispositifs d'accompagnement en santé mentale, surtout auprès des plus jeunes.

### Suivi et évaluation

- **Indicateurs de contexte :**
  - part des jeunes sur le quartier
  - part des jeunes sans emploi et non scolarisés
  - résultats IPS pour les établissements scolaires
  - données des résultats aux examens de passage des élèves au collège/ évaluations nationales, test de fluence (lien avec coordination du REP).
- ▶ **Indicateurs de réalisation :**
  - nombre et profil d'enfants pris en charge au titre du PRE
  - nombre de réunions EPS et profil des participants.
- **Indicateurs de résultat :**
  - résultats des accompagnements PRE : sortie
  - implication des parents.
- **Indicateurs d'impact :**
  - suivi de quelques familles (dans une logique de cohorte) sur trois ans afin de voir les impacts pour des enfants ayant bénéficié d'un parcours global.

## Protocole de suivi et d'évaluation

Afin de vérifier la pertinence des actions et démarches mises en œuvre dans le cadre du Contrat de ville, il a été décidé de mettre en place un protocole de suivi et d'évaluation. Au regard des axes d'interventions prioritaires pour chaque projet de quartier, quelques indicateurs sont proposés sachant qu'il est envisagé dans le cadre du Contrat de ville de procéder à un travail avec les porteurs de projets pour identifier en commun des indicateurs clés et collectivement partagés en fonction des types d'actions mises en œuvre.

Au-delà, il est proposé que les indicateurs relèvent de plusieurs registres. En effet, divers types d'indicateurs sont disponibles et peuvent être utilisés pour renseigner des niveaux d'informations différentes.

Il importe de connaître les 3 types d'indicateurs et les niveaux d'analyse auxquels ils renvoient afin d'en avoir une utilisation pertinente :

- des indicateurs de contexte
- des indicateurs de suivi : réalisation et résultats
- des indicateurs d'impact

### Indicateurs de contexte :

Les indicateurs de contexte servent à établir des constats. Ils aident à poser des éléments de diagnostic, à caractériser une population ou un territoire : le taux de qualification chez une classe d'âge, la proportion de bénéficiaires des minima sociaux sur un quartier, le taux d'alphabétisation, etc.

Ces indicateurs ont deux fonctions :

- d'une part, ils aident à apporter des éléments de diagnostic sur un territoire / indicateurs de cadrage (données générales notamment socioéconomiques ou sociodémographiques) servant de référence quant aux évolutions annuelles et correspondant à des données de contexte (nombre d'habitants, taux de chômage, nombre et type de logements...)
- d'autre part, ils peuvent être utilisés pour établir des comparaisons dans le temps et ainsi mesurer des évolutions / indicateurs de situation. Il s'agit le plus souvent de données thématiques et évolutives, annuellement voire mensuellement (nombre d'allocataires, caractéristiques des familles allocataires, revenus fiscaux, nombre de familles relevant de minima sociaux, nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois).

Les **indicateurs de suivi** se composent des indicateurs de réalisation et de résultats. Ils se rapportent directement à l'action mise en œuvre et informent sur les modalités de mise en application de l'action concernée.

### Indicateurs de réalisation :

Ils permettent de produire de l'information sur ce qui est fait par rapport à ce qui était prévu de faire et de mesurer la cohérence des moyens mobilisés. Ils servent à vérifier si les actions prévues ont été ou non réalisées et pour quel montant.

- Proposition *a minima* de préciser le nombre de bénéficiaires de l'action, le profil de ces derniers (en lien avec l'action) et le process de mise en œuvre de l'action (partenariat, travail préparatoire, aller vers...).

### Indicateurs de résultats :

Les indicateurs de résultats servent à mesurer le produit immédiat d'une action ou d'une série d'actions. Ils permettent de mettre en lumière les résultats obtenus (eu égard aux objectifs fixés et aux modalités de gouvernance définies). Ils se rapportent aux objectifs opérationnels visés et aux résultats attendus. Par exemple, pour une action de formation réalisée, cela consistera à mesurer le nombre de personnes qui ont acquis une qualification, si l'objectif opérationnel visé était d'« augmenter le niveau de qualification des jeunes sur le territoire ».

Les indicateurs de ce type sont des éléments qui permettent d'éclairer le sens de l'action. Par exemple : comment fonctionne un espace public dans la durée en termes d'usages... sachant que l'objectif de l'action visait à éviter les conflits.

### Indicateurs d'effets ou d'impacts :

Ils servent à mesurer les effets des programmes d'actions (consolidation des résultats) et ont une portée plus générale. Ils constituent l'un des outils pour évaluer à proprement parler la politique publique. Ces indicateurs mesurent des évolutions à moyen et long terme. Ils servent par exemple à mesurer des évolutions entre l'année (n) et l'année (n+3). Ils permettent de voir en quoi les actions menées ont pu contribuer à une amélioration ou à une dégradation de la situation initiale. Les indicateurs quantitatifs d'effet ou d'impact ne suffisent pas à une bonne analyse. Ils nécessitent d'être complétés par une démarche qualitative. Celle-ci sert à nuancer et à affiner les premiers résultats quantitatifs de l'évaluation. L'objectif est de comprendre, au regard des résultats observés par les indicateurs, quelles causes ou facteurs externes ont pu aussi contribuer à l'atteinte ou non des objectifs.

- Proposition de définir en lien avec les porteurs de projets pour chacune des actions quelques indicateurs permettant de mesurer la réalisation de l'action, de connaître le profil des bénéficiaires/usagers et de disposer du point de vue des publics (démarche qualitative : questionnaire, porteur de parole, recueil de paroles de bénéficiaire, sondage).

### Point d'attention :

Les indicateurs mentionnés ci-dessus ne doivent pas alourdir les procédures administratives et ne pas faire doublon avec les bilans obligatoires à fournir au travers de Dauphin par exemple. Ils doivent apporter des informations complémentaires pertinentes, d'aide à la décision.

## Les engagements des partenaires

|                                                                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé (ARS)                                                                                | 45 |
| 2. Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF)                                                             | 46 |
| 3. Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires (CDC)                                             | 48 |
| 4. Les engagements de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)                                                                        | 49 |
| 5. Les engagements des services de l'État : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Bas-Rhin (DDETS 67) | 50 |
| 6. Les engagements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)                                                           | 51 |
| 7. Les engagements de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas- Rhin (DSDEN)                           | 52 |
| 8. Les engagements de l'Établissement pour l'Insertion dans l'Emploi de Strasbourg (EPIDE)                                             | 55 |
| 9. Les engagements de France Travail                                                                                                   | 57 |
| 10. Les engagements de la Région Grand Est (RGE)                                                                                       | 59 |
| 11. Les engagements du Tribunal Judiciaire de Strasbourg                                                                               | 60 |
| 12. Les engagements d'Alsace Habitat                                                                                                   | 62 |
| 13. Les engagements de Batigère Habitat                                                                                                | 63 |
| 14. Les engagements de Domial                                                                                                          | 67 |
| 15. Les engagements de la Ville de Bischwiller                                                                                         | 68 |
| 16. Les engagements de la Ville de Haguenau                                                                                            | 70 |

## LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTE (ARS)

La santé est le résultat de plusieurs facteurs d'ordre social, territorial, environnemental, physique...

Les quartiers de la politique de la ville (QPV), concentrent des indicateurs sanitaires dégradés, souvent associés à des indicateurs socio-économiques défavorables, ce qui a tendance à favoriser le développement de certaines pathologies.

Leurs habitants bénéficient moins qu'ailleurs des démarches de prévention, en raison d'obstacles économiques, culturels ou sociaux.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est une des priorités du projet régional de santé 2018-2028, au même titre que la santé environnementale et la santé des enfants-adolescents.

L'ARS déploie des contrats locaux de santé qui sont les pendants en santé des contrats de ville.

Pour Haguenau et Bischwiller dans cette perspective, l'orientation des moyens vers les populations les plus vulnérables a pour objectifs d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé notamment de :

- développer et renforcer un environnement favorable à la santé (exemples : débanaliser le tabac dans les lieux publics ; mobiliser/renforcer un urbanisme et des mobilités favorables à la santé, agir sur la qualité de l'air intérieur des logements, notamment privés...)
- préserver l'autonomie à tous les âges de la vie (exemple : prise en compte du vieillissement de la population dans le cadre de vie...)
- renforcer la promotion, la prévention et l'éducation pour la santé notamment avec une attention particulière portée auprès des jeunes (0-16 ans) et de leur parents (exemple : une bonne nutrition avec l'APSA, la lutte contre les addictions avec les structures spécialisées et les acteurs de la vie associative et sportive...)
- améliorer la santé mentale en s'appuyant sur les CLSM de Haguenau et Bischwiller et en mobilisant les acteurs du territoire (GEM Azimut, MDA, EPSAN...)
- maintenir et optimiser une offre de proximité en médecine libérale (développer l'exercice coordonné et favoriser l'installation des praticiens), elle se concrétise par la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) sur le territoire concerné.

## LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN (CAF)

La CAF mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023 – 2027 pour accompagner les actions relevant directement de son champ de compétences.

Par référence à la COG, les objectifs et engagements prioritaires de la CAF sont orientés vers le développement des services aux familles et le renforcement de l'accès aux droits et aux services :

- répondre aux besoins d'accueils diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre de service public de la petite enfance
  - développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire : renforcement de l'accompagnement, adaptation des modalités de financement, adaptation aux enjeux de la transition écologique
  - garantir aux parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement, tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants : renforcement du maillage territorial des relais petite enfance, évolution du site monenfant.fr
  - favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil (accueil individuel, accueil collectif, solutions d'accueils diversifiés) – accès notamment aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant
  - garantir au sein des modes d'accueil une offre de qualité conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant.
- réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelles et l'épanouissement des enfants :
  - soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extrascolaires
  - renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs
  - favoriser les départs en vacances en séjours collectifs
  - accompagner la qualité des projets pédagogiques des structures.
- favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes :
  - structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes
  - renforcer et accompagner la prise d'autonomie des jeunes via l'accès au logement et l'engagement citoyen
  - favoriser l'accès aux droits et aux services.
- soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence
  - soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant
  - favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité

- innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents
- renforcer l'accompagnement dès la séparation auprès des deux parents
- lutter contre la pauvreté des familles monoparentales par un élargissement et une simplification de l'accès aux prestations et services de La Branche.

- favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles :
  - prévenir les expulsions et impayés locatifs
  - contribuer à la lutte contre la non-décence
  - contribuer à l'accès et au maintien dans le logement
  - renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux.
- renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires :
  - déployer les politiques du handicap et de l'autonomie
  - renforcer les interventions auprès des familles vulnérables
  - concourir à l'orientation des bénéficiaires de RSA pour accélérer le parcours d'insertion.
- renforcer les coopérations avec les partenaires :
  - accompagner les projets de territoire (conventions territoriales globales)
  - contribuer à l'animation de la vie sociale des territoires.
- renforcer l'engagement dans la transition écologique, notamment par l'accompagnement des équipements et services soutenus par La Branche.

## LES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES CAISSE DES DÉPÔTS

Pour cette nouvelle génération de contrat de ville, Engagements Quartiers 2030, La Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment des écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc)
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment de :

- crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé
- fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale
- prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Le directeur Régional de la Caisse des Dépôts  
Gil VAUQUELIN

## LES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

La CeA confirme sa volonté d'être signataire du Contrat de ville de Haguenau-Bischwiller 2024-2030, un rapport sera proposé en juin pour autoriser le Président F. Bierry à le signer sur la base du paragraphe ci-dessous.

Animée par le souci d'une plus grande cohésion sociale, la Collectivité européenne d'Alsace apportera son concours au Contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La collectivité s'engage ainsi à mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif. Le soutien à la réalisation des actions inscrites dans le Contrat de ville devra rejoindre les priorités de la collectivité. Ces dernières seront précisées dans le rapport de juin de la Collectivité européenne d'Alsace et pourront être précisées à l'agglomération dès l'été.

### LES ENGAGEMENTS DES SERVICES DE L'ÉTAT

Sous l'autorité de la Préfète de département, la Préfète déléguée à l'égalité des chances a pour mission d'animer et de coordonner avec les services de l'État, les élus locaux, le milieu associatif ainsi que l'ensemble des acteurs de l'intégration, les dispositifs de l'État en matière de politique de la ville, mais aussi d'accueil des gens du voyage, de lutte contre l'habitat indigne, d'intégration des étrangers et des réfugiés, d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et de droit au logement opposable.

Cette coordination est mise en place en lien étroit avec le sous-préfet de Haguenau-Wissembourg, notamment dans le domaine de l'emploi par l'organisation du Service Public pour l'Emploi Local et dans le domaine social, dans une dynamique « d'aller vers ».

Le délégué du préfet pour le QPV représente l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il inscrit son action dans une logique de proximité et de partenariat, afin d'améliorer la réponse publique aux besoins des acteurs de terrain. Copilote technique du contrat de ville, il travaille en lien étroit avec la cheffe de projet de la collectivité, participe activement à l'ensemble des instances et fait le lien entre l'État et les collectivités concernées.

Ces services transversaux sont appuyés par les directions départementales interministérielles, services « métier » en matière de politique de la ville et d'urbanisme.

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Bas-Rhin est compétente en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et le travail.

→ En matière de politique de la ville, elle assure la gestion des crédits et dispositifs de l'État intervenant au profit des quartiers prioritaires : appels à projets, adultes-relais, ville-vie-vacances, programmes de réussite éducative... Membre des instances de pilotage du contrat de ville, elle s'inscrit activement dans ses groupes de travail thématiques.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) est chargée de mettre en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durables dans le département du Bas-Rhin. À ce titre, elle est notamment compétente en matière :

- d'aménagement et d'urbanisme ;
- de logement, d'habitat et de construction, de gestion et de contrôle des aides publiques pour la construction de logements sociaux ainsi que de rénovation urbaine des quartiers sensibles.

Plus largement, l'ensemble des services de l'État concourent au déploiement du Contrat de ville, en matière de réussite éducative, de prévention de la délinquance, d'accès aux soins, de justice et d'accès aux droits. Ils mobilisent, en appui des moyens spécifiquement dédiés aux QPV, leurs outils de droit commun au service de ces territoires fragilisés.

### LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines :

- de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs
- de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics
- du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes
- du développement du livre et de la lecture
- de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine
- de la promotion de l'architecture.

Elle participe à l'aménagement du territoire et aux politiques de la cohésion sociale. Elle développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique. Elle veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les établissements publics relevant du ministère de la Culture.

Son action en faveur des publics et territoires prioritaires prend plusieurs formes. Elle est :

- directe lorsqu'il s'agit d'attribuer des subventions à des porteurs de projets au titre du programme 361 — Transmission des savoirs et démocratisation de la culture et de mobiliser l'expertise de ses personnels.
- indirecte en ce qui concerne les actions, à destination des publics et des territoires (prioritaires ou non) menées, dans le cadre de leurs missions de service public, par les structures financées par le ministère de la Culture au titre des programmes 131 — Création. Ses différents conseillers sectoriels ont pour mission de garantir la cohérence entre les actions développées par les structures et les grandes orientations des politiques publiques.

Au sein du pôle Industries et Démocratie Culturelles, les conseillers d'action culturelle et territoriale sont chargés du suivi des contrats de Ville :

- participation aux différentes instances de pilotage
- échange avec les acteurs locaux, conseil en ingénierie de projet
- instruction des demandes de subvention, programmation de l'enveloppe de crédits de droit commun dédiés et évaluation des actions financées.

De façon générale, la DRAC s'attachera à :

- favoriser une intervention artistique et culturelle pertinente et de qualité
- faire en sorte que les actions menées au titre de la culture participent de l'amélioration de la cohésion sociale et de la qualité de vie au sein des quartiers prioritaires.

Elle s'engage donc à :

- maintenir son soutien à des projets artistiques et culturels développés, dans les quartiers prioritaires, par des porteurs de projets associatifs en leur réservant chaque année une enveloppe de crédits de droit commun spécifiques
- favoriser les projets d'éducation artistique et culturelle à destination de publics prioritaires financés dans le cadre du GIP ACMISA
- mobiliser l'expertise de ses personnels afin d'accompagner la réflexion des partenaires publics du contrat de Ville (collectivités locales, services déconcentrés de l'État) et les porteurs de projets.

## LES ENGAGEMENTS DE LA DSDEN DU BAS-RHIN

La Direction des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin (Dsdn du Bas-Rhin) s'engage à contribuer, sous réserve des moyens humains et financiers mis à sa disposition, aux enjeux et objectifs définis dans le « Contrat de ville Haguenau – Bischwiller 2024-2030 ».

Ces moyens permettent de mettre en œuvre une politique pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques des élèves des établissements scolaires situés dans les Quartiers de la Politique de la Ville Liberté (ville de Bischwiller) et Les Pins-Musau (ville de Haguenau).

### Des moyens humains pour coordonner Politique de la ville et Éducation prioritaire :

- 1 poste de chargé de missions Politique de la Ville et Éducation prioritaire
- 1 poste de coordonnateur du Réseau d'éducation prioritaire André Maurois (Bischwiller)

### ➤ Enjeu transversal : Agir pour la maîtrise du français et lutter contre l'illettrisme :

- **dédoublage des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 en REP**  
Cette mesure a pour objectif de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Cette mesure consacre le rôle de l'école comme vecteur d'égalité des territoires. Elle vise à long terme l'élévation du niveau général des élèves.
- **taux d'encadrement plus favorable en REP.**

### Moyens humains et financiers :

Pour ces deux mesures, ce sont 9 postes supplémentaires déployés pour un coût en masse salariale d'environ 675 000 €.

### ➤ Enjeu transversal : Lutter contre les discriminations et agir pour l'égalité femme-homme :

- **mise à disposition des collègues et des écoles de 2 expositions citoyennes**  
Objectifs :
  - contribuer à une meilleure connaissance des institutions et des lois de la République
  - découvrir et comprendre les droits et devoirs du citoyen
  - développer le « vivre ensemble » à l'école

### Public :

- 13-18, questions de justice pour les élèves collégiens
- 9-13 Moi, jeune citoyen pour les élèves du CM1 à la 5<sup>ème</sup>

### ➤ Enjeu transversal : Agir pour la santé à tous les âges de la vie :

- **dispositif « Petits déjeuners gratuits dans les écoles » :**  
Le dispositif des petits déjeuners est un levier pour contribuer à l'apprentissage de comportements alimentaires favorables à la santé dès le plus jeune âge. Un petit-déjeuner varié et équilibré qui permet la consommation de produits alimentaires de bonne qualité nutritionnelle. Articulé à des objectifs pédagogiques, le dispositif contribue également à l'éducation à l'alimentation et au goût.

### Public :

- Bischwiller : écoles maternelles Centre, Chérifi, Hasensprung, Luhberg et Rebgarten
- Haguenau : écoles maternelles Bildstoeckel, la Musau, les Pins, Saint-Joseph, Saint-Nicolas et Schloessel

Moyens financiers : 1,30 € par petit déjeuner et par élève soit 31 800 € pour l'année scolaire 2023-2024.

### ➤ Enjeu thématique : La parentalité et la dimension éducative :

- **Programme de réussite éducative :**  
participation de la coordonnatrice du REP André Maurois aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire de suivi et lien avec les établissements de son réseau

- **Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des élèves :**

### Objectifs :

- permettre de mieux maîtriser la langue française pour mieux communiquer avec l'école
- connaître les valeurs de la République et la laïcité
- connaître le système éducatif français

### Public :

Les parents allophones arrivés depuis moins de 5 ans et les parents d'élèves parlant mal la langue française

### Ateliers :

Bischwiller : Groupe scolaire Foch-Menusiers et Haguenau : école élémentaire Saint-Georges (2 groupes) et école maternelle Saint-Joseph

### Moyens financiers :

Le coût total en masse salariale représente 14 700 € pour l'année scolaire 2023-2024

- **Vacances apprenantes :**

### Objectifs :

Les dispositifs concourant à l'opération « Vacances apprenantes » permettent d'assurer la continuité éducative sur les temps périscolaire et extrascolaire, ils mobilisent les personnels au service de la réussite des élèves, notamment les plus fragiles.

Objectifs :

- consolider et remobiliser les savoirs fondamentaux
- contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités éducatives, culturelles, artistiques, physiques et sportives.

Public :

Élèves du CP à la terminale

➤ **Enjeu thématique : L'intégration par la culture et le sport :**

**Favoriser l'apprentissage de la lecture, l'esprit critique et la culture au sens large :**

• **Plan lecture de la ville de Bischwiller**

Ce dispositif permet de veiller à l'égalité des chances en offrant la possibilité à chaque enfant de découvrir les livres et lui donner le goût de lire, d'écrire pour être exposé et lu. Participer au Plan Lecture offre la possibilité d'enrichir ses projets en s'ouvrant sur les partenaires culturels de la ville par le biais du Contrat local d'éducation artistique. En plus du thème commun au printemps de l'écriture, le Plan Lecture permet de favoriser l'accès à la culture commune tout en produisant un rayonnement sur des établissements scolaires au-delà du territoire de la ville.

Objectifs :

- susciter le goût de lire
- écrire pour lire et être lu
- ouvrir l'école pour enrichir les projets
- vivre ensemble autour du livre.

Public : élèves de la maternelle au lycée de Bischwiller

Moyen humain : un coordonnateur Plan lecture à 50%

## LES ENGAGEMENTS DU CENTRE ÉPIDE DE STRASBOURG

Sous la tutelle des ministères chargés du Travail et de la Ville, l'ÉPIDE - Établissement pour l'insertion dans l'emploi - est un acteur spécialisé dans l'insertion des jeunes de 17 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi et cumulant des vulnérabilités sociales, sanitaires, personnelles ou financières préjudiciables à leurs parcours scolaires et professionnels.

L'ÉPIDE est un opérateur d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle. L'association de ces 3 dimensions est unique et constitue un attrait pour les volontaires et les entreprises.

Construire et réussir son projet professionnel, suivre une formation de remise à niveau, apprendre à prendre soin de soi et des autres, développer son savoir-être autant que son savoir-faire sont les objectifs partagés par les volontaires de l'ÉPIDE.

Pour répondre aux besoins de ces jeunes, l'ÉPIDE dispose d'une offre de services clairement identifiée, un accompagnement global à « 360 degrés » incluant les volets besoins essentiels, santé, social, citoyenneté et insertion professionnelle.

L'ÉPIDE prépare chaque jeune à rompre avec différentes formes de déterminismes sociaux, pour s'engager durablement dans un parcours de réussites tant professionnelles que personnelles. Agir en profondeur pour le développement de l'esprit civique et la contribution citoyenne concrète des jeunes donne à l'ÉPIDE les moyens d'œuvrer concrètement en faveur de la cohésion sociale, de la solidarité et d'une transformation durable de notre société.

Le centre ÉPIDE de Strasbourg propose 120 places aux jeunes de la région.

L'éducation à la citoyenneté est un axe prioritaire du parcours ÉPIDE, elle ouvre les volontaires à une réflexion sur leur environnement, la société, les valeurs républicaines et celles du bien vivre ensemble.

Les volontaires participent à des actions concrètes au service de la collectivité, ils développent ainsi des savoir-faire et des savoir-être essentiels pour leur projet d'insertion.

Afin d'amplifier son impact positif dans le domaine de l'insertion et de renforcer quantitativement et qualitativement l'accompagnement des jeunes en situation de fragilité ou d'exclusion, l'ÉPIDE mobilise des ressources complémentaires en mettant en place une stratégie d'alliance avec les entreprises pour co-construire de nouveaux projets et favoriser sa capacité d'innovation en s'appuyant sur une dynamique partenariale renforcée.

Cette amplification est d'autant plus nécessaire du fait de l'ouverture de l'ÉPIDE à de nouveaux publics, des mineurs, des réfugiés, des jeunes sans solution d'hébergement ou en voie de marginalisation, autrement dit des jeunes en cumul de vulnérabilités.

Depuis sa création, l'ÉPIDE a toujours été un acteur engagé dans l'insertion des jeunes en difficulté, en leur offrant une chance de s'insérer dans la société par le biais de formations et d'accompagnement personnalisé.

Cependant, face à l'évolution des enjeux sociaux et économiques, l'ÉPIDE a entrepris une transformation majeure afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes originaires des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Cette évolution marque un tournant décisif dans notre mission et nous place au cœur de la politique de la ville, avec pour objectif de devenir un acteur incontournable de l'insertion des jeunes des QPV. Cette démarche d'analyse et de recherche permettra de mieux cerner les besoins spécifiques de ces jeunes et de développer des actions ciblées pour favoriser leur insertion et leur réussite.

Afin de poursuivre son ambition de faire bénéficier de son offre unique dans l'écosystème des structures d'insertion dans l'emploi un maximum de jeunes vulnérables et en voie de marginalisation

originaires des QPV et entendant poursuivre l’amélioration du taux de recrutement dans les QPV et de l’accompagnement de ce public tout au long du parcours, l’ÉPIDE s’est doté d’une stratégie nationale 2023-2027 qui nourrit des plans territoriaux finalisés dès septembre 2023.

Parce que se projeter en dehors des QPV et accéder aux réseaux de transports publics constituent des difficultés supplémentaires pour les jeunes issus des QPV, l’ÉPIDE a procédé à la mise en place d’un plan d’actions pour offrir aux jeunes issus des QPV des opportunités attractives et les inciter à s’engager avec l’ÉPIDE. Dans ce cadre, novateur et diversifié, le plan d’actions offre aux jeunes des QPV l’opportunité de vivre une expérience unique avec leurs pairs (volontaires QPV) en vue de se reconnecter avec eux-mêmes pour ouvrir le champ des possibles vers l’insertion.

Nés d’une expérimentation réussie au sein d’un établissement, les séjours immersifs dans un centre ÉPIDE représentent une stratégie efficace pour impacter positivement le parcours de vie des jeunes hommes et femmes provenant des QPV, éligibles à l’ÉPIDE, et ne bénéficiant pas d’un parcours en dispositif d’insertion. Ce dispositif destiné aux jeunes éloignés de l’emploi et de la formation permet de les aider à définir leur propre parcours d’inclusion sociale et d’insertion professionnelle.

Ces séjours peuvent également viser à faire sortir une dizaine de jeunes femmes de leur quotidien, pour les immerger dans un environnement extérieur, avec d’autres jeunes femmes, volontaires intégrées. Des randonnées, séjours en camping... sont proposés.

Enfin, il apparaît que les jeunes des QPV réussissent bien, plutôt mieux que les jeunes venant des autres quartiers, confortant la pertinence de l’ÉPIDE pour ces jeunes.

Cela résulte d’une certitude : pour un jeune issu des QPV, le passage à l’ÉPIDE, le cadre qu’il propose en matière d’éducation à la citoyenneté, d’engagement citoyen et d’acquisition des savoir-être et savoir-faire, permet d’éroder « l’effet quartier » tout en assurant une sortie en emploi ou en formation qualifiante.

Les femmes issues de QPV représentent un taux notable de 32% à fin juillet 2023, soit plus élevé que les autres volontaires qui atteignent 28%. Il est intéressant de noter que l’ÉPIDE attire particulièrement les femmes des QPV, et qu’elles affichent un taux de réussite supérieur, atteignant 51% de sorties positives et 68% de sorties en insertion avec les sorties dynamiques.

Cette donnée souligne l’importance de mettre en valeur et de soutenir la réussite des femmes issues des QPV au sein de la stratégie QPV de l’ÉPIDE.

Les pistes d’actions et de partenariats sont donc nombreuses mais nécessitent un travail préalable de co-construction avec les acteurs de terrain qui sont en lien direct avec les jeunes afin de répondre au plus près de leurs besoins.

En lien avec le contrat de ville, c’est l’ensemble de l’offre de service que nous mettons à disposition auquel s’ajoute des actions ou projets que nous pouvons imaginer ensemble :

- séjours immersifs mixtes ou spécifiques soit d’une journée ou sur 3-4 jours
- des actions organisées conjointement sur vos territoires afin de gagner en visibilité et lisibilité
- l’organisation de visite dynamique sur le centre avec une activité sportive, escape game... afin de favoriser l’adhésion des jeunes
- une spécialisation sur le centre de Strasbourg de l’accueil de jeunes ne maîtrisant que très peu la langue française ou illettrés
- la participation avec des volontaires du centre à des actions :
  - sportives, citoyennes, de solidarité... menées sur les territoires
  - de communication afin de faire découvrir l’ÉPIDE aux habitants des quartiers prioritaires.
- amélioration de la coordination entre l’ÉPIDE et les acteurs locaux
- participation à des instances partenariales.

LES ENGAGEMENTS DE FRANCE TRAVAIL

Dans le cadre de ses missions, France Travail modifie et renforce ses services au profit des territoires avec un enjeu particulièrement tourné vers les quartiers prioritaires de la ville.

France travail renforce son implantation

France travail peut former des ambassadeurs de service public pour des espaces mutualisés de services publics qui seraient implantés dans les quartiers.

France Travail renforce ses services au profit des publics qui en ont le plus besoin et notamment les publics dans les quartiers.

France Travail a 3 objectifs stratégiques dans la loi Plein emploi :

- **Donner à chacun les moyens d’accéder à l’emploi durable** : garantir que chaque personne à la recherche d’un emploi bénéficie rapidement d’un parcours d’accompagnement sans rupture, adapté à ses besoins et à sa situation ; visant un retour à l’emploi durable.

Une personnalisation de l’offre de service en fonction des besoins de la personne à travers nos modalités d’accompagnement.

Pour ce faire, l’agence de Haguenau dédie 6 conseillers à 100 % pour :

- l’accompagnement de demandeurs d’emploi résidant en QPV ; **en mobilisant les partenaires du contrat de ville, dont les membres du conseil des citoyens pour amplifier les démarches « d’aller vers »**,
- l’accompagnement intensif des jeunes,
- l’accompagnement de publics rencontrant des difficultés socio-professionnelles, dans le cadre d’une convention signée avec la CeA.

L’agence de Haguenau assurera des permanences au sein des 2 QPV.

Un lieu unique d’accompagnement pour les demandeurs d’emploi en situation de handicap, avec la présence d’un consultant Cap emploi au sein de l’agence.

- **Garantir l’accès des usagers à leurs droit à l’indemnisation au service de leur parcours de retour à l’emploi :**

assurer un haut niveau de qualité d’indemnisation au service de retour à l’emploi et garantir le versement du juste montant des allocations

- Aider les employeurs à recruter plus rapidement et plus durablement et à diversifier leurs modes de recrutements.

*L'agence France Travail de Haguenau dispose d'une équipe de 13 conseillers à dominante entreprise qui favorisera et amplifiera le recrutement des habitants des 2 QPV, en utilisant l'ensemble des mesures à l'emploi (période d'immersion professionnelle, Emploi Francs, préparation opérationnelle à l'emploi individuelle ou collective, la prestation « Valoriser son image professionnelle » pour faciliter leurs embauches y compris grâce à celles qui sont encadrées financièrement par l'État (PEC)).*

*L'agence de Haguenau organisera 1 job dating dans chaque QPV par an, ainsi qu'une journée de job dating sportif en incluant le public des quartiers.*

**France Travail inscrit dans ses actions dans l'égalité hommes/femmes, et lutte contre les discriminations.**

La méthode de recrutement par simulation (MRS) qui permet de sélectionner des candidats sans tenir compte de leur diplôme, leur expérience professionnelle ou CV.

*France travail concentrera son action sur les quartiers vis-à-vis des jeunes diplômés, des femmes souhaitant accéder au marché de l'emploi. L'objectif restant pour tous les publics de favoriser le retour à l'emploi.*

**France travail met en place des services numériques innovants mobilisables dans le cadre du contrat de ville :**

France travail porte une attention particulière à l'accessibilité numérique des services proposés et accompagne en agence les usagers qui rencontrent des difficultés en matière d'usage du numérique, en lien avec une situation de précarité numérique ou d'illectronisme.

Des salons de recrutement en ligne qui facilite la mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi par un canal exclusivement dématérialisé (visio, téléphone, chat...)

Le portail Emploi Store mettant en ligne des serious game, des MOOCS, des e-learning, des e-modules.

## LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION GRAND EST

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage à :

- mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
  - la politique régionale de formation professionnelle
  - la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire
  - la politique régionale de soutien aux associations
  - la politique régionale de développement économique
  - la politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politique de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national
  - les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs, et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables
  - les politiques régionales en faveur des mobilités
  - les politiques régionales en faveur de la jeunesse.
- mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions.
- rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

## LES ENGAGEMENTS DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

### Accès aux droits

Les enjeux.

Principe fondamental de la citoyenneté, l'accès aux droits, défini à l'article 53 de la loi n°91-64 du 10 juillet 1991 modifiée, reconnaît à toute personne de droit de bénéficier :

- d'une information générale sur ses droits et ses obligations et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre
- d'une aide dans l'accomplissement de toutes démarches en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles
- de consultations juridiques
- d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

La politique d'accès aux droits est déclinée en niveau départemental par le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), qui est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale et de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées. Le CDAD est saisi, pour information, des projets d'action en la matière préalablement à la mise en œuvre et, pour avis, de toute demande de concours financier de l'État préalablement à son attribution. Il procède à l'évaluation de la qualité et l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours.

Ce groupement d'intérêt public est présidé par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg. Le procureur de la République près ledit Tribunal en est vice-président. Le groupement compte également parmi ses membres le préfet du département, la Collectivité européenne d'Alsace, les Barreaux de Strasbourg et Saverne, la caisse des règlements pécuniaires des avocats de Strasbourg, la caisse des règlements pécuniaires des avocats de l'Est, la chambre départementale des notaires, la chambre régionale des commissaires de justice, l'association départementale des Maires et l'agence départementale d'information sur le logement.

Dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, les attentes des habitants à l'égard du droit et de la justice sont particulièrement fortes.

Dans la limite des subventions qui lui sont accordées, le CDAD du Bas-Rhin organise depuis 2007 des permanences gratuites d'avocats dans les France services de Haguenau et Bischwiller. Cette action bénéficie aussi aux habitants des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, qui peuvent ainsi obtenir un véritable conseil juridique gratuit, immédiat, personnalisé et confidentiel, à proximité de leur domicile. Ce travail est le fruit d'un partenariat avec l'État, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Barreau de Strasbourg. Ces permanences s'intègrent dans un maillage territorial composé de dix-sept point-justice répartis dans les arrondissements judiciaires de Saverne et Strasbourg. Elles viennent compléter les actions d'information menées en autres points de territoire par les associations d'accès au droit conventionnées avec le CDAD.

L'accès au droit des jeunes constitue une priorité du CDAD du Bas-Rhin. Il est en effet un enjeu éducatif majeur. C'est l'évolution des jeunes vers la citoyenneté et à l'autonomie qui est en jeu.

La convention internationale de New York du 26 janvier 2010 relative aux droits de l'enfant affirme le principe fondamental de la protection de l'enfant, porteur d'avenir pour l'Humanité. L'enfant est reconnu dans tous les aspects de sa vie comme titulaire des droits nécessaires pour garantir son

épanouissement individuel, son éducation et sa place dans la cellule familiale et dans la société. Il a un statut qui lui confère des droits et des obligations.

Le CDAD conduit à cet effet une politique d'aide à l'accès au droit spécifique en direction des jeunes, destinée à faciliter leur apprentissage de la citoyenneté à travers une meilleure compréhension du statut juridique de l'enfant, sa place dans la famille, la protection spécifique que lui accorde la loi dans les situations de danger mais aussi la mesure de sa responsabilité dans le domaine pénal.

Pour ce faire, le CDAD organise des permanences d'avocats dédiées aux jeunes, afin de bénéficier d'un conseil juridique gratuit par un professionnel spécialisé, dans les questions pouvant toucher à la famille, au harcèlement scolaire ou encore aux réseaux sociaux. Les jeunes peuvent s'y rendre seuls ou accompagnés de la personne de leur choix, en toute confidentialité. Cette action, fruit d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau, le Barreau de Strasbourg et la protection judiciaire de la jeunesse, bénéficie, elle aussi, aux habitants des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

En outre, le CDAD organise la venue des groupes scolaires aux audiences de comparution immédiate du tribunal judiciaire de Strasbourg. À cette occasion, il leur présente les grands principes et les acteurs du procès pénal. Il participe également au passeport Educdroit en facilitant l'intervention des professionnels du droit dans les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Le CDAD communique sur l'ensemble de ses actions via son site internet [www.cdad-basrhin.justice.fr](http://www.cdad-basrhin.justice.fr), ainsi qu'en diffusant des affiches et des flyers. Il organise également des événements tels que la journée nationale de l'accès au droit.

Les pistes de travail :

- pour l'exercice 2024-2030 et dans la limite des subventions octroyées au CDAD du Bas-Rhin, améliorer l'accès aux droits dans chaque quartier prioritaire en pérennisant les dispositifs existants, en les adaptant ou en en créant de nouveaux le cas échéant.

## LES ENGAGEMENTS ALSACE HABITAT

Dans le cadre du nouveau Contrat de ville Haguenau-Bischwiller 2024-2030 qui vient en prolongement de nos engagements du précédent contrat de 2015-2023, nous vous confirmons que nous prenons l'engagement d'assurer une permanence mensuelle sur le site Les Pins-Musau.

Cette permanence sera assurée par des représentants d'Alsace Habitat afin de répondre aux besoins des habitants du quartier. Nous vous précisons que nos collaborateurs pourront être consultés pour répondre et orienter les candidats/locataires dans les domaines aussi bien technique lié à leur logement (réparations, fuites...) que commercial (demande de logement/mutation). En outre, dans l'objectif de traiter avec réactivité les situations de conflits de voisinage, nous avons convenu que le médiateur d'Alsace Habitat participera également à ces permanences.

## LES ENGAGEMENTS DE BATIGÈRE HABITAT

BATIGÈRE HABITAT - Bailleur citoyen :

Entreprise Sociale pour l'Habitat, acteur majeur du logement social dans la région Grand Est, BATIGÈRE HABITAT poursuit son engagement quotidien et apporte son savoir-faire et expertise au service des locataires.

BATIGÈRE HABITAT contribue au développement durable en respectant les enjeux sociaux et environnementaux de l'ensemble de ses parties prenantes. Ses actions contribuent à l'accès au logement pour tous y compris les plus fragiles, à un habitat et un environnement de qualité.

BATIGÈRE HABITAT s'inscrit également dans une logique de responsabilité sociétale en travaillant notamment en partenariat avec les structures favorisant l'insertion par l'activité économique mais aussi, en préservant les ressources. Le réemploi et la réutilisation font partie des modes de traitement des déchets. Au-delà de cet enjeu environnemental, il s'agit pour BATIGÈRE HABITAT de confirmer sa volonté de favoriser les projets et les modes de traitement socialement responsables, de renforcer la propreté et la sécurité des lieux de vie de ses clients.

BATIGÈRE HABITAT dispose de 156 logements sur le périmètre de la Communauté de Bischwiller à Bischwiller dont 103 en QPV sur le périmètre du quartier Liberté.



### Les enjeux thématiques prioritaires du Contrat de Ville

- les projets urbains et patrimoniaux
- l'équilibre social dans les quartiers
- la sécurité et la tranquillité résidentielle
- la gestion urbaine de proximité
- l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique
- l'accompagnement social des publics fragiles
- l'écoute et la relation client.

### ➤ **Thématique 1 - Les projets urbains et patrimoniaux**

En 2024, des travaux de réhabilitation sont programmés sur la Cité d'Oberkirch :

- dans le cadre de l'étude de raccordement au réseau de chaleur de la cité d'Oberkirch, une amélioration thermique s'accompagnant d'une rénovation a été projetée pour la totalité des logements locatifs de la cité
- raccordement au nouveau réseau de chaleur avec remplacement des convecteurs électriques par des radiateurs à eau chaude
- remplacement des portes extérieures et fenêtres en PVC Isolation des façades par l'extérieur
- révision des VMC.

Ces travaux s'étaleront sur une période de 14 mois.

### ➤ **Thématique 2 - L'équilibre social dans les quartiers**

En tant que bailleur social, BATIGERE HABITAT assure une mission d'intérêt général : nous avons vocation à garantir l'égal accès au logement de tous, sans *a priori*, y compris pour les ménages les plus fragiles, sans discrimination, en veillant à favoriser la mixité sociale. Nous voulons porter cette exigence forte comme une incitation à engager des processus innovants et une opportunité pour favoriser les bonnes pratiques.

En réponse aux évolutions de notre environnement, notamment le contexte de paupérisation et de précarisation qui touche actuellement une partie des ménages, nous voulons répondre aux besoins des ménages par notre politique d'attribution, en articulant les orientations et enjeux locaux, les objectifs réglementaires mais aussi nos propres ambitions en matière de mutations.

Pour cela, nous veillons à :

- proposer des logements qui correspondent aux besoins des ménages : que ce soit sur la typologie ou la localisation par exemple
- prendre en compte la situation financière des ménages pour une bonne adéquation des ressources, dès l'attribution et en cas d'accident de la vie (*difficultés financières, problèmes de santé...*)
- proposer un patrimoine performant
- proposer des produits diversifiés dans un souci de parcours résidentiel
- expérimenter des modes d'occupations diversifiés : résidences seniors, colocation, intergénérationnel...
- maîtriser et assurer un suivi des charges.

La **politique d'attribution** de BATIGÈRE HABITAT vise à répondre aux enjeux suivants :

- favoriser la mixité sociale dans les ensembles immobiliers et les quartiers, notamment par l'attribution hors quartiers prioritaires de la Ville (QPV) à des ménages du premier quartile et l'attribution en QPV à des ménages du deuxième et troisième quartile
- prendre en compte la situation économique et financière des ménages lors de leur entrée dans le logement, mais également tout au long de l'occupation du logement
- adapter les logements à l'évolution de la composition des ménages logés, qu'ils soient en sous ou en suroccupation
- accompagner les accidents de la vie et les difficultés financières des ménages.

### ➤ **Thématique 3 - La sécurité et la tranquillité résidentielle**

- développement de partenariats et implication dans les partenariats locaux de traitement coordonnés avec la police, la justice et les collectivités locales : participation aux réunions de l'UTAMS et du CCAS de Bischwiller
- la réalisation de visites de sécurité dans nos immeubles, selon des fréquences définies
- développement de procédures internes permettant la gestion des troubles de tranquillité
- professionnalisation des personnels avec, par exemple :
  - BATIGÈRE HABITAT est impliqué dans le réseau des référents tranquillité-sécurité de l'USH et transmet des données à l'Observatoire des faits d'incivilités de l'USH.
  - BATIGÈRE HABITAT a conduit des actions de formation du personnel à la gestion des conflits
  - mise en place d'un accompagnement psychologique des collaborateurs en cas d'agression. Pour BATIGÈRE HABITAT, les collaborateurs disposent d'une cellule d'appui psychologique qu'ils peuvent contacter directement avec un numéro vert
  - nomination d'un Chargé de Missions sécurité et tranquillité sur le Grand Est

### ➤ **Thématique 5 - l'emploi, l'insertion professionnelle, et le développement économique**

- Pour l'ensemble des opérations de constructions neuves ou de réhabilitation présence d'une clause d'insertion par l'économique dans les marchés. Cette thématique est d'ores et déjà mise en œuvre sur le chantier de réhabilitation de la Cité d'Oberkirch

### ➤ **Thématique 6 - L'accompagnement social des publics fragiles**

- Face au constat du vieillissement des locataires et à la perte d'autonomie, mise en place de commissions d'adaptation des logements qui étudient le bien fondé de certains aménagements demandés par le locataire (remplacement de la baignoire par une douche, motorisation des volets...)
- Action Sociale dans les QPV en direction des publics fragiles : Notre prestataire AMLI apporte expertise et plus-value dans l'action sociale en faveur des locataires les plus fragiles de BATIGERE HABITAT. Il intervient dans les domaines de l'accès au logement et le maintien dans le Logement. L'AMLI apporte également son expertise sociale lors des réunions en agence sur les impayés, sur les dossiers fragiles repérés par l'agence, dans les pré-commissions d'attribution des logements et dans les commissions d'adaptation des logements. L'AMLI développe le partenariat territorial, social et médico-social autour des situations les plus complexes. Son intervention auprès des locataires s'articule autour de la prise en compte globale du ménage quel que soit le type de mandatement (impayé, parcours résidentiel, médiation...) et s'achève lorsque la problématique est solutionnée et ce, sans critères de délais. Elle est menée par des travailleurs sociaux à travers des visites à domicile.

➤ **Thématique 7 - l’écoute et la relation clients**

- La qualité de service :  
Notre labellisation Quali’Hlm, est déclinée en 6 engagements de service au travers de notre démarche de Qualité de Service Bien Habiter déclinée ci-dessous :
  - accompagner les locataires à chaque étape de leur parcours
  - mieux connaître les locataires
  - écouter les locataires et leur proposer des solutions
  - agir pour bien vivre ensemble
  - maîtriser les charges avec nos locataires
  - encourager les initiatives de nos locataires.
- Une antenne de proximité est présente sur la commune de Haguenau qui accueille tous nos locataires ou demandeurs de logements, les lundis, mercredis matins et les vendredis après-midis.
- Notre service de permanence, instauré depuis plusieurs années, qui permet en dehors des heures d’ouverture de nos points d’accueil, d’apporter un service à nos locataires pour toutes sollicitations ayant un caractère d’urgence nécessitant un traitement immédiat. Les locataires et les partenaires de BATIGÈRE HABITAT peuvent contacter par téléphone 24H sur 24, toute l’année, le service d’astreinte qui permet d’assurer la continuité de la sécurité des personnes et des biens, du clos et du couvert, de l’hygiène et du bon fonctionnement des équipements.
- La Plateforme KLARO :  
BATIGÈRE soutient le pouvoir d’achat de ses locataires !  
Comme c'est le cas pour les salariés du groupe, BATIGÈRE HABITAT a décidé de nouer un partenariat avec Klaro pour permettre à ses locataires de solliciter des aides financières dont ils n'auraient pas connaissance.

Qu'est-ce que KLARO ?

KLARO est le plus grand simulateur d'aides de France.

En quelques clics, nos locataires peuvent tester leur éligibilité à près de 1 500 aides nationales, régionales, départementales ou locales.

En moyenne, chaque foyer passe à côté de 110 € par mois ! L’inscription est évidemment totalement gratuite pour nos locataires.

- « BATIGÈRE HABITAT à votre écoute », notre centre de la relation clients au service de tous les locataires du Grand Est.  
1 numéro unique, 17 conseillers de clientèle, 2 sites dans le Grand Est, du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H.

Créé en 2020, le CRC (service interne à BATIGÈRE HABITAT) s’inscrit dans l’objectif d’améliorer l’écoute clients en complément d’autres outils de communication à l’instar de D’CLIC, l’espace clients dédié à tous nos locataires. Le but est de permettre à nos agences de se concentrer d’une part sur l’accueil physique des locataires et des prospects et d’autres part de permettre à nos chargé(e)s de clientèle de se concentrer sur le traitement des réclamations complexes.

**LES ENGAGEMENTS DE DOMIAL**

Sur le quartier prioritaire de Bischwiller, DOMIAL « Groupe Action Logement » possède 70 logements situés :

| Adresse                                  | Nombre de logements |
|------------------------------------------|---------------------|
| BISCHWILLER - 11 route d'Oberhoffen      | 5                   |
| BISCHWILLER - 1-3 rue de l'Abattoir      | 38                  |
| BISCHWILLER - 17 / 19 rue des Menuisiers | 8                   |
| BISCHWILLER - 26 rue des Charrons        | 11                  |
| BISCHWILLER - 9 rue des Pharmaciens      | 8                   |

Les enjeux prioritaires sur lesquels DOMIAL souhaite s’engager principalement sur son patrimoine situé 1-3 rue de l’Abattoir et sur les axes suivants :

- **La sécurité / tranquillité publique :**
  - lutter contre les incivilités
- **Les transitions :**
  - entretien des bâtiments
  - gestion des déchets et actions de sensibilisation au tri des déchets
- **L’émancipation :**
  - participation au conseil citoyen et à la vie du quartier

À ce titre DOMIAL dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 s’engage à :

- **La sécurité/tranquillité publique**
  - lutter contre les incivilités
  - mieux communiquer avec les forces de l’ordre et la collectivité afin d’élaborer des actions concrètes et lutter contre les incivilités et la délinquance (dégradation des bâtiments, trafic de drogue, etc.)
  - engager des actions de médiation pour lutter contre les incivilités.
- **Les transitions**
  - maintenir l’entretien des bâtiments et le renforcement du nettoyage
  - continuer la gestion des déchets et des encombrants
  - poursuivre la sensibilisation des habitants du quartier au tri des déchets (actions de prévention, communication sur les règles de fonctionnement, valorisation des filières de recyclage)
  - entamer une réflexion sur les aménagements extérieurs (rue de l’Abattoir) pour améliorer le cadre de vie.
- **L’émancipation**
  - renforcement du lien entre bailleur et locataires : participation au conseil citoyen
  - maintenir un référent de secteur sur le quartier afin de favoriser la communication.

## LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BISCHWILLER

La Ville de Bischwiller soutient, depuis plus de 30 ans, les actions, favorisant le développement de son territoire et particulièrement au titre de la Politique de la Ville.

Il s'agit de projets initiés par ses services de la ville, par les établissements scolaires au profit des élèves, par les associations ou par les partenaires impliqués sur le territoire au profit des enfants, des jeunes et des familles, de la mixité sociale et de genre.

### ➤ Crédits de droit commun :

- **soutien à la vie associative :**
  - subvention de fonctionnement annuelle au CASF
  - subventions aux associations culturelles : EMA, orchestre à l'école, Sistema, MAC
  - aide au fonctionnement du Relais culturel et du Centre Culturel Claude Vigée (MAC)
  - prise en charge des transports et d'une partie du coût des spectacles à la MAC pour les scolaires
  - financement de la lecture publique (médiathèque) : CAH
  - subvention globale aux associations culturelles, sportives et de loisirs
  - mise à disposition gracieusement de locaux aux associations
  - aide à l'investissement aux associations propriétaires
  - financement des travaux d'investissement au CASF
  - déploiement de « niches à livres » dans la ville
- **aide aux projets jeunesse :** subventions pour le soutien des projets jeunesse (T'CAP, Fête du Sport)
- **financement médiation culturelle**
- **plan Lecture**
- **intervention des Educateurs sportifs dans les écoles élémentaires**
- **aide à la rénovation de l'habitat :** OPAH-RU
- **subvention aux structures petite enfance déléguées**
- **subvention aux structures périscolaires :** CAH
- **aide à la mobilité :** financement du Transport solidaire
- **lieux de rassemblement et de mixité sociale :** aménagement de l'espace Charrons - Pharmaciens
- **aide à la formation / mobilité (réponses aux métiers en carence) :**  
Subvention pour les formations BAFA, BNSSA, l'aide au permis de conduire B  
Création d'un poste de Conseillère en Insertion Professionnelle.

### ➤ Crédits spécifiques :

- **contrat de Ville**  
Subventions pour des actions dans le cadre de la politique de la ville et en direction des quartiers prioritaires, dans le cadre d'un appel à projet annuel (financement au travers des attributions de compensation).
- enveloppe financière disponible pour réaliser des **projets initiés par le conseil citoyen**
- **soutien à la réussite éducative :** PRE.

### ➤ Projets en cours :

- **projets structurants :** l'aménagement d'un marché couvert Place de la Liberté
- **espace Charrons-Pharmaciens :** mise à disposition pour des acteurs du QPV (CASF-FLE, ASTU et Conseil citoyen).

### ➤ Autres pistes d'action :

#### **plus-values envisagées pour renforcer la cohésion sociale et la mixité :**

- convention avec Tôt ou tard afin de favoriser l'accès la culture
- encourager les clubs sportifs à accueillir les enfants et jeunes des quartiers : aide au financement des licences sportives pour un public cible
- aménager des espaces extérieurs au sein du QPV favorisant la rencontre entre les habitants : Ville et bailleurs
- favoriser le lien **intergénérationnel et interculturel** (Play on the Bisch par le jeu de société, carnaval inter structures...)
- poursuivre la promotion et l'organisation **d'actions santé et de prévention** (CLSM – CLVSS)
- développement du nombre de **places en structures petite enfance**
- étendre le Réseau d'Éducation Prioritaires (**REP**) à d'autres écoles
- implantation d'un accueil **périscolaire supplémentaire** (CAH) dans les locaux du CASF (**QPV**) facilité et encouragé par la Ville.

## LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE HAGUENAU

La Ville de Haguenau soutient depuis plus de 30 ans les actions favorisant le développement de son territoire et particulièrement au titre de la Politique de la Ville.

Il s'agit de projets initiés par les services de la Ville, par les établissements scolaires, par les associations ou par les partenaires impliqués sur le territoire au profit des enfants, des jeunes et des familles, de la mixité sociale et de genre.

### 1. Crédits de droit commun

#### ➤ Domaine du développement économique :

- subventions à la Mission Locale d'Alsace du Nord : (CAH)
  - soutien au fonctionnement
  - dispositif « S'engager c'est permis ! » - aide à la mobilité.

#### ➤ Domaine de solidarités et de la prévention :

- prévention spécialisée : subvention de fonctionnement annuelle versée à la CeA pour soutenir l'action de la JEEP à Haguenau
- prévention de la délinquance : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- aide et accompagnement à la population précaire (Bou'sol) : subvention annuelle
- aide aux personnes âgées (Haguenau Entr'aide) : organisation de manifestations seniors, portage de repas, aide à la mobilité. Subvention annuelle
- aide aux personnes en grande précarité et sans logis (hébergements d'urgence) (Toit) : subvention annuelle
- soutien aux femmes en difficultés (CIDFF) : subvention annuelle
- soutien à l'aide alimentaire (Banque Alimentaire) : participation à la collecte annuelle
- soutien pour abonder le fonds d'aide départemental (énergie et impayés de loyers).

#### ➤ Domaine de l'éducation et de l'enfance :

- la politique tarifaire de la CAH en matière d'accueil péri et extrascolaire prévoit l'application de tarifs à caractère social aux usagers qui fréquentent, sur les temps extrascolaires, des structures d'accueil de loisirs implantées dans des secteurs en QPV

#### ➤ Domaine culturel :

- subventions aux associations culturelles
- subvention de fonctionnement au Relais culturel
- financement de la lecture publique (médiathèque) (CAH) dont une antenne est située au sein du QPV
- financement de la médiation culturelle et du Plan Lecture

#### ➤ Domaine de la Jeunesse et des sports :

- soutien aux Centres socioculturels :
  - subvention de fonctionnement annuelle aux CSC du Langensand et Robert Schuman
  - subvention annuelle pour l'aide à l'investissement des CSC (renouvellement et acquisition de matériel, mobilier...)

- aide à la formation et à l'encadrement
  - subvention pour les formations BAFA/BAFD.
- soutien au mouvement sportif :
  - aide à la licence et à l'encadrement des jeunes pour les clubs sportifs, aux déplacements des licenciés pour participer à des compétitions
  - haut niveau amateur
  - contrats d'objectifs négociés
  - activités sur le temps scolaire dans les écoles élémentaires
  - mise à disposition gracieusement de locaux aux associations.

### 2. Crédits spécifiques

#### ➤ Domaine des solidarités

- aide aux projets humanitaires : subvention exceptionnelle aux projets humanitaires initiés par des acteurs associatifs de la ville
- partenariat médiation sociale : financement annuel de 2 MOUS (AVA Habitat et Nomadisme).

#### ➤ Domaine de l'éducation et de l'enfance

- soutien à la réussite éducative : subvention au Programme de Réussite Éducative

#### ➤ Domaine de la Jeunesse et des sports

- animations de quartier : subventions exceptionnelles pour les activités sportives initiées dans les quartiers de la ville de Haguenau
- aide aux projets jeunesse : subventions exceptionnelles pour le soutien des projets jeunesse initiés par les acteurs associatifs de la ville
- contrat de ville Haguenau-Bischwiller : subventions pour les actions initiées dans le cadre de la politique de la ville en direction des quartiers prioritaires
- soutien à la vie étudiante

#### ➤ Domaine de la citoyenneté

- Soutien aux projets portés par le conseil citoyen
- Soutien aux projets proposés par les habitants dans le cadre du Budget participatif

#### ➤ Domaine de l'urbanisme de l'habitat et de l'environnement

- opérations d'ores et déjà globalement menées et terminées (aménagement de la place centrale, réhabilitation des logements OPUS)
- aides techniques et financières relatives à l'amélioration de l'habitat privé, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Rénov' Habitat 67

**LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE**

Lundi 08 juillet 2024

La Préfète de la région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin



**Josiane CHEVALIER**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau



**Claude STURNI**

Le Maire de la Ville de Haguenau



**Claude STURNI**

Le Maire de la Ville de Bischwiller



**Jean-Lucien NETZER**

**LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE**

Lundi 08 juillet 2024

Le Président du Conseil Régional du Grand Est

**Franck LEROY**

Pour le Président et par délégation, le conseiller régional



**Claude KERN**

Le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

**Frédéric BIERRY**

Pour le Président et par délégation, la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente



**Isabelle DOLLINGER**

Le Recteur de l'académie de Strasbourg

**Olivier KLEIN**

Par délégation, le directeur académique



**Jean-Pierre GENEVIEVE**

## LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Lundi 08 juillet 2024

Le Président du Tribunal Judiciaire de Strasbourg



**Philippe BABO**

Madame Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Strasbourg



Alexandre CHÉVRIER  
Procureur adjoint

**Yolande RENZI**

La Directrice Régionale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

**Virginie CAYRE**

Par délégation, la déléguée territoriale adjointe de l'Agence Régionale de Santé (ARS)



**Stéphanie JAEGGY**

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF)



**Francis BRISBOIS**

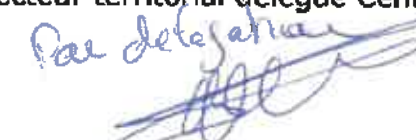
## LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Lundi 08 juillet 2024

Le Directeur Territorial de France Travail

**Philippe WEISSELDINGER**

Par délégation, Le Directeur territorial délégué Centre et Nord Alsace



**Gaël LE PENNUEN**

La Directrice Territoriale Alsace hors métropole de Strasbourg  
de la Caisse des Dépôts



**Isabelle HALB SIENER**

La Directrice Territoriale Alsace de Batigère Habitat



**Sabine STOLL**

Le Directeur général de Alsace Habitat



**Francis BENTZ**

## LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

Lundi 08 juillet 2024

Le Directeur Général de DOMIAL



**Damien TOURNEUR**

---

Le Directeur de l'EPIDE



**Thierry MAJCHRZAK**

---

